

COMITE CONTRE
L'ESCLAVAGE
MODERNE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



Rendre visible l'invisible

SOMMAIRE

01 INTRODUCTION

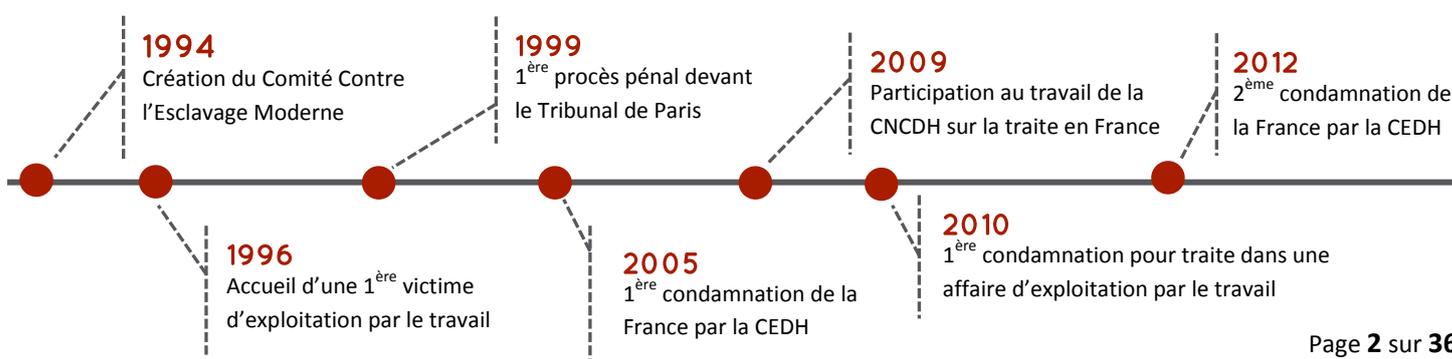
Préface.....	3
Notre engagement.....	4
Notre action en 2024.....	5
Une année sous le signe de nos 30 ans.....	5

02 ACCOMPLIR NOTRE MISSION

Identifier : les nouvelles personnes accompagnées.....	10
Accompagner : le profil de la file active.....	12
Protéger : le Pôle psycho-social.....	14
Le Comité de vie associative : espace d'expression des premiers concernés.....	17
Poursuivre et lutter contre l'impunité : le Pôle juridique.....	18
Alerter et se faire force de proposition : notre plaidoyer.....	21
Sensibiliser, former et prévenir l'exploitation en France et ailleurs.....	24
Communiquer dans l'intérêt des victimes.....	28

03 VIE DE L'ASSOCIATION ET MOYENS

Nos moyens en 2024 et les perspectives pour 2025.....	30
Nos membres administrateurs et notre équipe des permanents.....	30
Nous soutenir, comme ils le font.....	32



PRÉFACE

2024 a été marquée par notre anniversaire des 30 ans. Plusieurs événements ont été organisés autour de cet anniversaire : portes ouvertes, webinaire, Olympiades. Pour conclure cette célébration plus de deux cent personnes ont participé le 15 novembre 2024 à notre Colloque-Anniversaire à la Maison du Barreau de Paris, en présence du Conseil de l'Europe, de l'Organisation Internationale du Travail pour la France, de la CNCDH, de la Miprof, ou de la CEDH. D'autres experts et représentants de la société civile sont intervenus à cet événement, qui a été l'occasion, en retraçant l'évolution législative européenne et nationale, de débattre de la mise en application des lois relatives à la traite et des réponses politiques et institutionnelles accompagnant celle-ci. Le CCEM a pu ainsi valoriser les bonnes pratiques issues des partenariats interdisciplinaires et inter-acteurs et échanger sur le rôle de chacun dans la chaîne d'assistance et d'accompagnement des victimes.

Depuis 1994, le CCEM, aux côtés des victimes de servitude domestique, principalement des femmes et des jeunes filles, a accueilli des hommes, victimes, eux aussi de la traite à des fins d'exploitation par le travail, dans les secteurs de la construction, la restauration, les services, les ateliers, les très petites entreprises, le commerce, le monde agricole etc. Un monde du silence, car si la traite et l'esclavage sexuel sont immédiatement perceptibles par tous et visibles, la traite à des fins économiques demeure un phénomène caché. D'où notre ambition de faire participer à ce colloque anniversaire plusieurs personnes accompagnées, qui ont pu faire entendre leur voix.

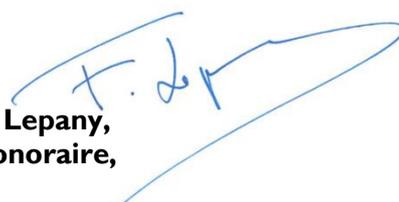
En 2024, le CCEM a reçu 390 signalements qu'il a analysés afin de leur apporter une réponse adéquate. L'équipe a ainsi accompagné cette année 327 personnes, dont 73 nouvelles victimes. Les juristes ont appuyé plus de 300 personnes devant toutes les juridictions françaises. L'appartement pour l'accueil d'urgence des femmes n'a pas désempilé ; un nouvel appartement, pour hommes celui-là, a été ouvert dès juin. Toutefois l'hébergement des victimes reste une question très difficile aujourd'hui en France.

Par ailleurs, l'année 2024 a été une année record avec plus 2800 personnes touchées par nos 46 interventions de sensibilisation et de formation, et a porté une action plus forte en termes de visibilité dans les médias mais aussi sur le plan de plaidoyer. 2024 c'est aussi la fin de projet « SAVE » qui a permis de former cinq associations marocaines sur la lutte contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains à des fins économiques.

En 30 ans, le CCEM est devenu un acteur reconnu à l'international et partage ainsi son expérience et son expertise en France et dans toute l'Europe. Aujourd'hui, en regardant le chemin parcouru depuis la création du CCEM, je constate qu'au fil des ans, la France a évolué, incontestablement dans le bon sens. Mais il reste encore beaucoup à faire contre ce crime silencieux.

Sous l'impulsion du Conseil d'administration et de la direction, l'équipe - quatorze personnes avec le soutien de nombreux bénévoles - a rempli avec dynamisme les multiples missions auprès des victimes qui restent au cœur de l'action du CCEM.

Qu'ils en soient toutes et tous remerciés ici.


Franceline Lepany,
Avocate honoraire,
Présidente

2014

Participation au 1^{er} Plan National contre la traite

2019 - 2024

Réalisation du projet « SAVE » en partenariat avec 5 associations marocaines et développement du Pôle sensibilisation & formation

2024

Célébration de 30 ans d'action !

2019

Colloque-anniversaire des 25 ans du CCEM

2023

Seuil des 300 personnes accompagnées par an passé

2024

Ouverture d'un appartement d'urgence pour les hommes

NOTRE ENGAGEMENT



Notre vision & notre combat

Le Comité Contre l'Esclavage Moderne souhaite un monde sans esclavage contemporain, sans traite des êtres humains où la dignité et les droits de chaque personne sont respectés. Il se donne comme mission de combattre l'invisible, la traite des êtres humains, notamment à des fins d'exploitation par le travail et d'accompagner les personnes qui en sont victimes vers leur reconstruction.

Nos valeurs



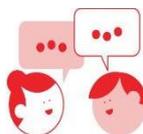
Dignité

Œuvrer pour le respect de l'humanité de chaque individu ainsi que de ses droits fondamentaux



Justice

Être attachés et guidés par des idéaux et principes de justice et d'éthique dans toutes nos actions et décisions



Dialogue

Favoriser la coopération avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs pour renforcer notre impact et promouvoir notre combat et valeurs

Persévérance

Portés par nos idéaux et la détermination des personnes accompagnées, nous sommes pleinement investis sur chaque dossier et globalement dans notre combat pour un monde sans esclavage moderne



Expertise

S'appuyer sur nos connaissances et pratiques développées au cours des années, pour mener notre action avec exigence et efficacité



Nos missions

Identifier et accueillir les victimes

Accompagner les victimes sur les plans psycho-social et juridique

Sensibiliser et former les professionnels et le grand public

Plaider pour l'application effective des législations et toute réforme protectrice des personnes

1. Identification & accueil

- **390 signalements** reçus et analysés
- **92 entretiens** d'approfondissement / d'identification réalisés
- **73 personnes** nouvellement accompagnées
- **327 personnes accompagnées**, dont 57% de femmes

2. Accompagnement psycho-social



- **176 personnes** accompagnées
- **626 remises d'aide financières**
- **2 758 nuitées d'urgence**, dont 1754 aux appartements d'urgence (16 personnes)
- **187 consultations psychologiques** en interne
- **41 personnes** suivies par la psychologue
- **137 participants** aux activités socio-culturelles



4. Plaidoyer

- **Participation** aux travaux de la MIPROF le cadre du nouveau Plan national contre la traite des êtres humains
- **Prises de position** au niveau européen, via La Strada International et accueil de l'assemblée générale de la plateforme
- **Plaidoyer** auprès des bailleurs publics pour renforcer les moyens disponibles
- **Question** au gouvernement sur la situation des personnes exploitées par des diplomates
- Année de nos **30 ans et son colloque-anniversaire** à la Maison du Barreau de Paris !

NOTRE ACTION EN 2024

3. Accompagnement juridique

- **306 personnes** accompagnées
- **209 procédures pénales** en cours
- **34 nouveaux dépôts de plainte**
- **91 procédures** en cours devant le Conseil de Prud'hommes
- **36 obtentions** d'un 1^{er} titre pour traite des êtres humains
- **4 protections** obtenues via l'asile



5. Sensibilisation & formation

- **46 interventions** de sensibilisation ou formation réalisées
- **2 874 participants** aux interventions
- **69% de professionnels** dont **361 agents des services d'enquête spécialisés**
- **11 départements** concernés par les interventions



Janvier

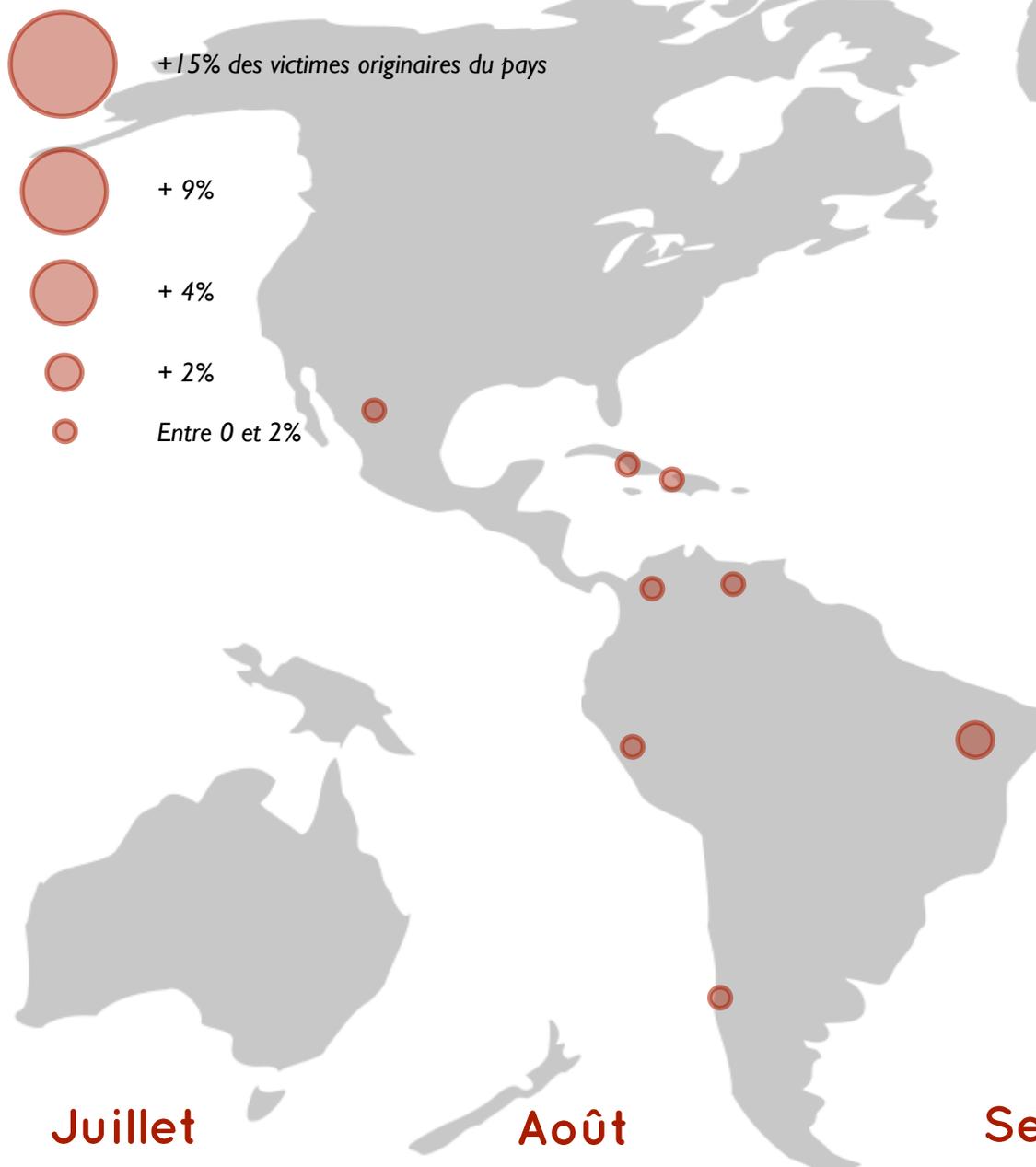
L'année a commencé fort avec l'organisation de nos premières journées portes ouvertes, en présence de la Miprof. Puis, le CCEM s'est rendu au Maroc pour l'atelier de clôture du projet SAVE. Enfin, des personnes accompagnées ont rencontré des parlementaires pour partager leurs récits et les sensibiliser au sujet.

Février

2 condamnations pour traite des êtres humains ont été obtenues dans des affaires d'exploitation domestique. Les plaintes dataient de 2008 et 2014. L'une des affaires est en appel.

Mars

Le CCEM est intervenu à une conférence sur l'exploitation par le travail, organisée par l'OSCE en Moldavie, aux côtés du parquet, de l'OCLTI et de l'Inspection du travail. Il a aussi participé à une réunion du GRETA, dans le cadre de l'évaluation de la France.



Juillet

Pendant toute la durée des Jeux de Paris, le CCEM a mené une campagne de sensibilisation en ligne : « les Olympiades de la traite ». Il a aussi organisé une formation au Barreau de Paris, toujours dans la perspective de prévenir l'exploitation dans le contexte des Jeux.

Août

Suite à une mise à disposition inattendue d'un logement par un couple de particuliers, le CCEM a ouvert, après tant d'années à en avoir souhaité l'existence, un appartement d'urgence pour hommes !

Septembre

Plusieurs formations ont été réalisées auprès des agents de l'Inspection du travail (formation initiale et continue). L'épisode de Complément d'enquête sur l'esclavage moderne et auquel le CCEM a participé a été diffusé !

Avril

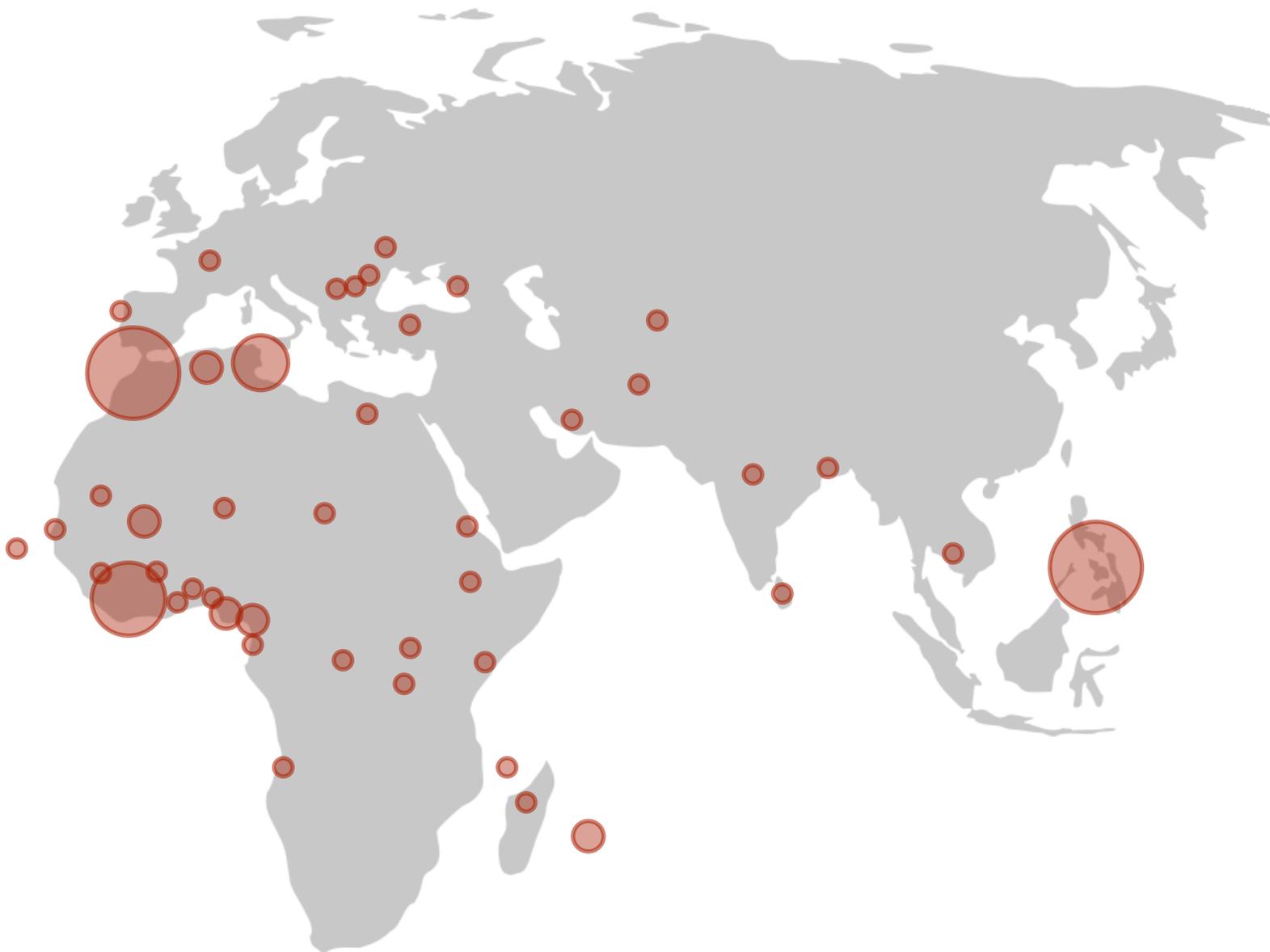
Notamment via La Strada International, le CCEM a mené un plaidoyer relatif à la révision de la Directive européenne « traite » et l'adoption des directives « travail forcé » et « devoir de vigilance ». Le Pôle juridique est intervenu auprès de l'OFPPA et du Barreau des Avocats d'Amiens.

Mai

Le CCEM a collaboré avec le Bureau de l'OFII en Tunisie et la Miprof afin de diffuser ses outils de prévention aux travailleurs saisonniers. Côté social, un dispositif d'accès à l'intermédiation locative a été lancé avec les associations GAS, AFJ et la DRIHL Île-de-France.

Juin

A l'occasion de ses 30 ans et des Jeux de Paris, le CCEM a accueilli l'assemblée générale annuelle de la Plateforme La Strada International. Il est également intervenu à la formation « flash » organisée à destination de magistrats et avocats par la Miprof.



Octobre

Après 6 mois de collaboration, un dossier sur l'exploitation des domestiques par les diplomates en France a été publié dans le journal Libération. De plus, le CCEM est intervenu à la journée annuelle sur la traite organisée le 18 octobre par la Miprof.

Novembre

Enfin ! Après un an de préparations, le CCEM a célébré ses 30 ans lors d'un colloque à la Maison du Barreau de Paris, en présence et avec le soutien des principaux acteurs français et internationaux experts du sujet.

Décembre

Comme depuis 3 ans, le CCEM et des personnes accompagnées sont intervenus au festival « Le 13^{ème} pour les Droits Humains ». Et pour bien finir l'année, le Pôle psycho-social a organisé un goûter de Noël qui a rencontré un franc succès !

Une année sous le signe de nos 30 ans

Une année entière de mobilisation

Cette année, le CCEM a fêté ses 30 ans de lutte pour rendre visible l'invisible. Un anniversaire symbolique que le Conseil d'administration et l'équipe ont commencé à réfléchir dès 2023, et qui survient à une période charnière, coïncidant avec une nouvelle phase de croissance de l'association (record de personnes identifiées et accompagnées, record de personnes touchées par les sensibilisations et formations...).

Pour l'occasion, le CCEM s'est doté (grâce à une bénévole) d'un nouveau logo, mettant en valeur sa devise et sa longue expertise et qui évoluera en 2025, une fois l'anniversaire passé.

Afin de célébrer ses 3 décennies d'action, l'association a entrepris de réaliser divers événements tout au long de l'année, avec un événement phare en fin d'année (voir ci-contre).



Premières portes ouvertes de l'histoire du CCEM !

« L'année des 30 ans » a ainsi été lancée par l'organisation, en janvier, d'une journée portes ouvertes à laquelle ont été conviés élus, partenaires institutionnels et financeurs. Les invités ont visité les locaux, rencontré l'équipe et le Comité de Vie Associative et en apprendre plus sur le travail réalisé au quotidien. Présente, la Secrétaire Générale de la Miprof (mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violence et la lutte contre la traite) a présenté quelques mesures du 3ème Plan national de lutte contre la traite spécifiques à l'exploitation par le travail.

L'accueil de nos partenaires européens !

En juin, le CCEM a, pour la première fois de son histoire, accueilli l'assemblée générale sur 2 jours de la plateforme La Strada International (LSI) à Paris, dans le cadre des célébrations de son 30^{ème} anniversaire, mais aussi de la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Une des après-midi a été consacrée à un événement public ouvert aux invités extérieurs : 80 personnes de 24 pays européens y ont ainsi participé. En plus des ONG membres de LSI, spécialisées sur la traite, sont notamment intervenus le Conseil de l'Europe, l'OIT, la Miprof, la CNCDH, l'OCLTI, l'Inspection du travail et la représentante de la France auprès de l'OSCE/ONUDDC.



Clôture des célébrations par un colloque-anniversaire !

L'année s'est soldée par un dernier évènement sous la forme d'un colloque, organisé le 15 novembre 2024 à la Maison du Barreau de Paris. Plus de 200 acteurs spécialisés, partenaires, anciens salariés et membres, bénévoles, personnes accompagnées et sympathisants se sont rassemblés pour une journée riche en échanges et réflexion.

Celle-ci a été possible grâce au soutien du Barreau de Paris, du Conseil de l'Europe, du bureau de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour la France, de l'Ambassade de la République des Philippines et de la Fondation Syndex.

Afin de préparer cet évènement, le CCEM a mis sur place un groupe composé de membres du Conseil d'administration, de salariées et d'un membre du Comité de Vie Associative (CVA), pour représenter les personnes accompagnées. En effet, nous tenions à inclure au mieux ces dernières, tant en tant qu'intervenants et invités.

Après des mots de bienvenues et allocutions politiques de la part des soutiens à l'évènement, 4 temps distincts se sont enchaînés : une présentation de l'action du CCEM sur 30 ans par la Directrice du CCEM et la chercheuse Alizée Delpierre (voir p.22) et 3 tables rondes. La première était consacrée aux procédures en justice, la seconde aux médias, à la communication et à la sensibilisation. Enfin, la dernière à l'accompagnement psycho-social et les moyens mis à disposition de la protection des victimes. Dans chacune d'entre elles, un ou une représentante des personnes accompagnées est intervenue, sur un plan d'égalité avec les autres experts ou représentants des institutions partenaires. Une première pour le CCEM et le CVA, qui prouve que la participation des premiers concernés est possible lorsqu'elle est pensée dès la phase de conception de l'évènement et que les modalités de participations sont adaptées à leurs capacités et besoins.

Par ailleurs, les tables rondes ont fait appel à divers partenaires et experts, comme l'OCLTI, la Direction Générale du Travail, des avocats bénévoles, la Miprof, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), des journalistes, le Collectif Ensemble contre la traite des êtres humains, La Strada International, l'association belge PAG-ASA, Derniers intervenants, un juge de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a partagé les dernières décisions européennes relatives à la traite, et un administrateur du CCEM, magistrat belge, a repris les éléments saillants de la journée. Enfin, notre Présidente et l'Ambassadrice des Philippines en France ont adressé les mots de clôture et leurs remerciements aux participants.

S'en est suivi un cocktail, temps convivial particulièrement chaleureux, lors duquel l'équipe actuelle a pu rencontrer et échanger avec la fondatrice du CCEM ainsi que d'anciens membres de l'association. Une dizaine de personnes accompagnées étant venue assister à l'évènement a également pu se mêler et discuter avec les invités.

L'évènement a été un véritable succès pour l'association. Tout en rendant hommage à son histoire et son combat, il a réuni un grand nombre d'acteurs mobilisés sur la thématique et s'est inscrit dans les enjeux et préoccupations actuels. En plus de la place donnée aux personnes accompagnées et de permettre à différentes générations d'échanger, le colloque a également été l'occasion d'une formidable mobilisation des bénévoles du CCEM, qui se sont relayés pour l'organisation en amont et durant l'évènement. Nous les remercions.

Pour l'occasion, le CCEM a publié un livret revenant sur ses 30 ans de lutte. Celui-ci, comme le programme de l'évènement, les actes et des clichés de notre photographe bénévole, est consultable sur notre site internet.



Identifier : les nouvelles personnes accompagnées

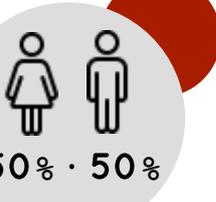
Le Pôle d'accueil et de vie associative, porte d'entrée de l'association

Le Pôle d'accueil et de vie associative reçoit les signalements des victimes potentielles de manière quotidienne ; il est ainsi leur premier contact avec l'association. Chaque situation est étudiée selon un processus affiné au fil des années et qui permet une analyse à la fois individualisée et méticuleuse, basée sur des « indices d'identification » et un savoir-faire interne reconnu. L'action du Pôle nécessite la rencontre des expertises juridique, sociale et psychologique.

Le processus d'analyse est conduit via trois étapes distinctes : collecte des premières informations disponibles, approfondissement par un questionnaire écrit, et enfin l'interaction directe avec la victime potentielle lors d'un entretien. Le processus ne peut être poursuivi qu'avec l'accord préalable de la victime potentielle et adapté en fonction des besoins, des urgences ou des circonstances de l'exploitation.

En effet la traite à des fins d'exploitation par le travail n'est pas seulement une grave violation du droit du travail, mais une atteinte à la dignité même des individus et à leurs droits fondamentaux. De nombreux éléments entrent en jeu : l'emprise exercée sur la victime, la charge excessive de travail, les conditions de vie indignes, les discriminations subies, le manque de liberté et d'autonomie de la personne, etc.

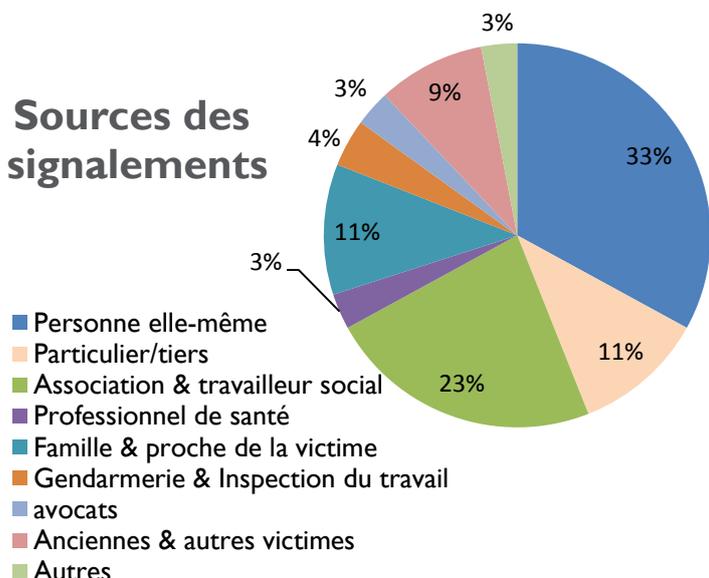
2024, **390 signalements ont été reçus et analysés**, contre 356 en 2023. 54% des signalements ont été approfondis par questionnaire et 24% ont été traités jusqu'à l'étape de l'interaction directe avec la victime : l'entretien d'identification. Des proportions très légèrement en baisse par rapport à l'année dernière, malgré une forte augmentation du nombre de personnes identifiées. Cette année comme depuis quelques années, cela suggère une meilleure connaissance du mandat de la part des structures et personnes nous sollicitant.



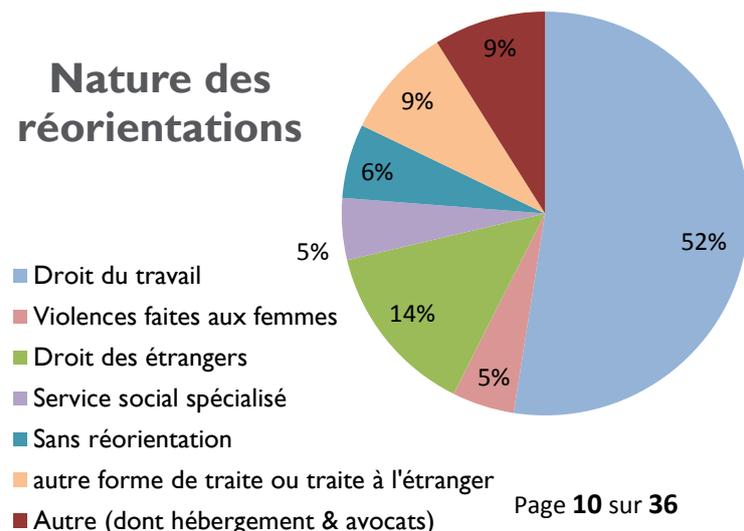
Sources des signalements et nature des réorientations en 2024

Les signalements parviennent de plusieurs sources : professionnels et particuliers. Dans tous les cas, le lien avec le « signalant » est essentiel pour permettre le recueil des informations, mettre en confiance et avoir un lien avec la victime potentielle. Les personnes qui ne sont finalement pas accompagnées par le CCEM sont (ré)orientées vers des structures plus adaptées, mieux à même de répondre à leurs besoins.

Sources des signalements



Nature des réorientations



Sources des signalements des nouvelles personnes accompagnées

Sur les 390 signalements analysés, **73 personnes**, soit seulement 17% (autant que l'année précédente) des situations ont abouti à un accompagnement. 28% de ces 73 personnes ont été signalées par une association ou un service social et 27% par une autre victime de traite, anciennement ou encore accompagnée par le CCEM (notamment dans le cas des femmes philippines via des réseaux d'entraide communautaire ou des hommes exploités dans des dossiers « collectifs »). 10% ont été signalés par des particuliers (comme des voisins), 7% par des avocats et également 7% par l'Inspection du travail. 22% des personnes se sont signalées elles-mêmes, généralement sur conseil de proches ou de professionnels, sans qu'un lien ne soit établi avec ceux-ci.

73
Personnes
56 affaires

44% · 56%

21 pays
d'origine

Des sollicitations toujours plus nombreuses, le CCEM face à des choix inédits !

Cette année, 11% des nouveaux bénéficiaires sont des hommes marocains venus travailler dans l'agriculture française comme travailleurs saisonniers. Cette tendance s'inscrit dans un phénomène observé depuis plusieurs années par de nombreux acteurs. Dans ce type de dossiers, le nombre de victimes peut facilement s'élever à 15, 30, voire 40. Face à l'ampleur du phénomène de traite à des fins d'exploitation par le travail et la prise en main du sujet par des acteurs tels que l'Inspection du travail, les moyens disponibles pour le CCEM sont largement insuffisants et celui-ci se retrouve contraint de n'accompagner qu'une partie des personnes victimes signalées, considérant la gravité des faits et le besoin immédiat d'aide. Dans certaines affaires, le CCEM n'a ainsi pris en charge qu'une personne représentant l'ensemble des victimes ; il ne fournit alors qu'un accompagnement juridique.

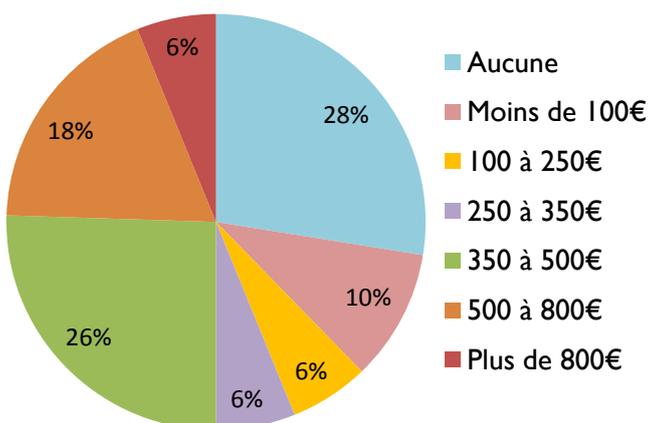
Une situation loin d'être satisfaisante, tant pour les membres du Comité, que les victimes concernées et les professionnels nous sollicitant. Les pouvoirs publics se doivent de prendre la mesure de l'exploitation par le travail en France et des besoins des personnes qui en sont victimes.

Profils, conditions de travail et de vie des nouvelles personnes accompagnées

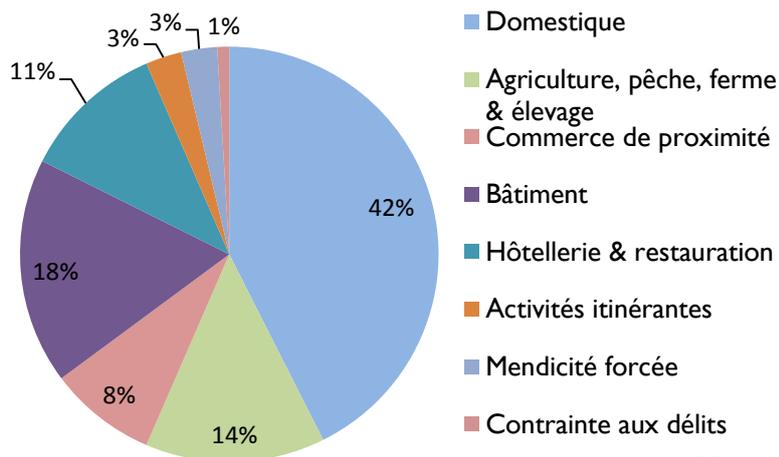
Les nouveaux bénéficiaires sont principalement originaires du Maroc (25%), des Philippines (16%), de Tunisie (10%) et du Sri Lanka (7%). 28% avaient moins de 26 ans au début des faits, et 18% au moment de la prise en charge.

Ils ont travaillé 14,3 heures/jour en moyenne (33% ont travaillé plus de 16h/jour). Comparé aux années précédentes, la part des ceux n'ayant perçu aucune rémunération a diminué (28% contre 37% en 2024), notamment du fait de l'arrivée des hommes exploités comme saisonniers. Ces « salaires » sont cependant à relativiser, dans la mesure où ces hommes ont dû s'endetter lourdement (parfois de plus de 10 000€) auprès d'intermédiaires et de patrons, pour obtenir le contrat de travail. Une pratique illégale, reposant sur la crédulité des victimes. 84% des victimes ont été maintenus sous emprise via des promesses liées à l'hébergement, 81% et 63% via des fausses promesses liées à une rémunération et une régularisation et 2 femmes sous promesse de mariage.

Rémunération mensuelle



Secteurs d'exploitation



Accompagner : les profils de la file active en 2024

327 personnes ont été accompagnées en 2024, contre 304 en 2023, en augmentation de 50% en cinq ans (82% en dix ans). Chaque année de nombreux dossiers suivis sont classés, pour des raisons diverses : l'autonomisation dans les démarches, la fin des procédures judiciaires (ou impossibilité de poursuite), et parfois, malheureusement, une perte de contact, favorisée par la précarité, la difficulté à faire confiance et la longueur des procédures).



327 suivis individuels

Profils des personnes accompagnées

Comme les années précédentes, les 3 premiers pays d'origine des personnes sont le Maroc (17%), les Philippines (15%) et la Côte d'Ivoire (9%). Cette année, les personnes marocaines sont principalement des hommes embauchés comme travailleurs saisonniers (voir encadré ci-contre), souvent membres de dossiers « collectifs ». Les femmes philippines restent en quasi-totalité des femmes recrutées à l'étranger via des agences, très isolées pendant leur exploitation dans des domiciles privés. Enfin, les personnes ivoiriennes quant à elles représentent un groupe divers. Les personnes originaires des Caraïbes et d'Amérique latine représentent désormais 5,20% de la file active, contre 3,5% en 2017.



57% · 43%

7% étaient mineurs au début des faits, une proportion en baisse compte tenu de l'arrivée toujours croissante notamment des hommes, exploités majeurs dans des entreprises. 22% avaient entre 18 et 25 ans, 30% entre 26 et 35 ans et un quart étaient âgées entre 36 et 45 ans. À leur arrivée au CCEM, 19% avaient moins de 25 ans. 31% avaient entre 26 et 35 ans, 29% entre 26 et 35 ans, et 22% plus de 36. Cet écart entre l'âge à l'exploitation et à la prise en charge témoigne de la longueur de l'exploitation et de l'éventuelle errance qui la suit avant la rencontre avec le CCEM.



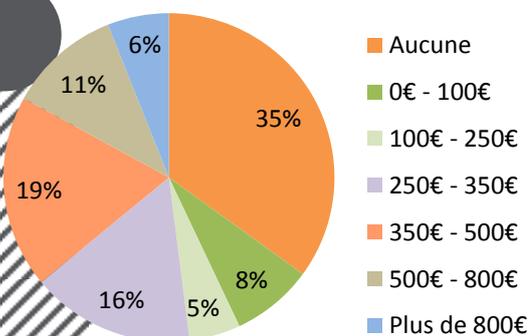
52 pays d'origine

Conditions de travail et de vie des personnes accompagnées

Comme mentionnée dans la partie précédente consacrée aux nouvelles personnes accompagnées, l'année 2024 a connu un pic d'arrivée d'hommes exploités en entreprise, ce qui, en proportion, réduit l'importance des cas d'exploitation dite domestique et influe sur les données liées aux conditions d'exploitation. Alors qu'une analyse par genre et secteur d'exploitation mériterait d'être réalisée (des disparités en termes de salaire et horaires étant clairement visibles entre l'exploitation en entreprise ou dans les domiciles), les données globales disponibles restent effarantes :

- Une journée de travail moyenne de **14,2 heures par jour, 7 jours sur 7** pour la grande majorité ;
- Une dépendance vis-à-vis de l'exploiteur pour l'hébergement **dans 93% des cas** ;
- Une **absence totale de rémunération pour 35% des victimes, parmi lesquelles 72% de femmes !**
- **11% des victimes déclarant des violences sexuelles, 30% des violences physiques, 79% des violences psychologiques et verbales, 10% une privation de nourriture extrême ;**
- Une **durée d'exploitation moyenne de 32 mois.**

Rémunération mensuelle



Secteurs d'exploitation



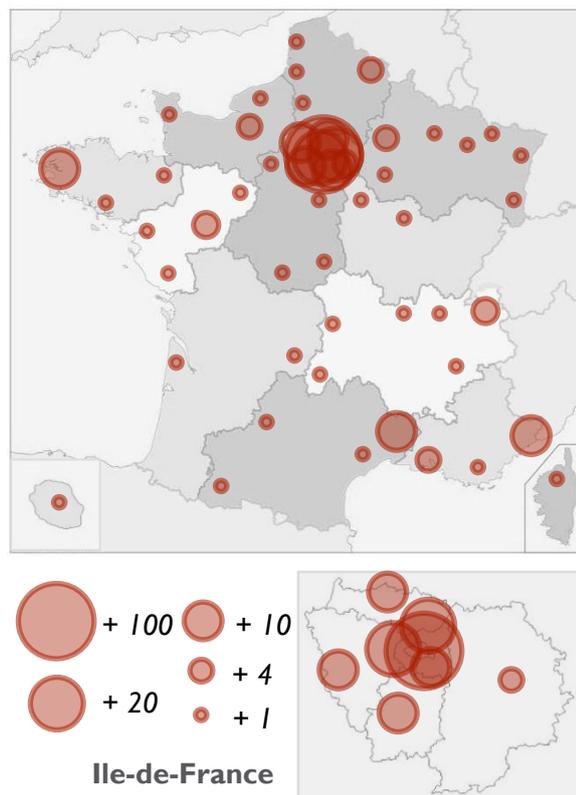
L'apparition de « foyers » en dehors de l'Île-de-France

Pour la première fois dans l'histoire du CCEM, plus d'un quart des situations identifiées se sont déroulés en dehors de la Région Île-de-France (32% contre 29% en 2023). Il s'agit également du plus grand nombre de départements de lieu de faits recensés sur une année (52 contre 50 en 2023). Certaines régions continuent de se démarquer, comme l'Auvergne-Rhône-Alpes, le Grand Est et le sud de la France. On note que dans ces régions les sources des signalements sont variées et que le nombre plus important de victimes ne s'explique pas, a priori, par la présence de quelques acteurs qui seraient particulièrement sensibilisés au sujet.

Certaines victimes ont déclaré avoir été exploitées dans plusieurs départements.

Qu'il s'agisse de dossiers « collectifs » ou de victimes exploitées seules, la visibilité croissante du CCEM génère des signalements et suivis dans toute la France. Cela est renforcé par l'approfondissement du travail avec l'Inspection du travail, sur l'ensemble du territoire. Dans ces-là, les hommes sont particulièrement concernés puisque majoritaires dans des secteurs comme l'agriculture. Considérant le manque de moyens financiers pour permettre de se déplacer auprès de chacun d'eux, le CCEM est amené à réinventer ses pratiques pour maintenir le lien et l'accompagnement avec ces derniers, souvent non-francophones, particulièrement précaires et ne bénéficiant pas d'accompagnement psycho-social de proximité.

Lieux d'exploitation en France



Focus sur les travailleurs agricoles saisonniers, de plus en plus nombreux parmi les personnes accompagnées

Parmi les profils qui nous sont de plus en plus régulièrement signalés, on retrouve les travailleurs agricoles saisonniers. Souvent recrutés par le biais d'intermédiaires ; ils sont majoritairement originaires du Maghreb, l'Europe de l'Est ou l'Afrique de l'Ouest. Ces dernières années, des contrôles de Gendarmerie (dont l'OCLTI – l'Office central de lutte contre le travail illégal) et surtout de l'Inspection du travail ont révélé l'ampleur du phénomène, certaines affaires pouvant rassembler jusqu'à plus de cent victimes. Un certain nombre de ces affaires ont concerné des travailleurs marocains, en mettant en lumière des pratiques de détournement des visas via la plateforme de recrutement de la main d'œuvre étrangère. Les travailleurs sont invités à contracter une dette pour acheter des contrats de travail vendus jusqu'à 12 000€. Une fois arrivés en France, certains sont exploités dans les champs et hébergés dans des conditions absolument indignes, parfois victimes de violences.

12% des personnes identifiées en 2024 étaient arrivées avec un visa saisonnier. D'autres victimes travailleuses agricoles ont pu être recrutées parmi des personnes précaires en Ile-de-France, puis transportées dans les lieux des vendanges, comme par exemple dans l'affaire des vendangeurs de Reims, jugée en 2022.

Nous attendons cette année le procès « des vendanges de Châlons-en-Champagne » pour lequel les prévenus sont poursuivis des chefs de traite des êtres humains, rémunération insuffisante, travail dissimulé, soumission de personnes vulnérables et dépendantes à des conditions de travail ou d'hébergement indignes. Les faits auraient été commis au cours des vendanges de septembre 2023. Le CCEM se porte partie civile dans cette affaire, aux côtés de La ligue des Droits de l'Homme et la CGT.

Protéger : le Pôle psycho-social

L'accompagnement psycho-social au CCEM vise à la sécurisation des personnes accompagnées, leur accès aux droits socio-économiques et à l'autonomie. Il agit sur deux temporalités : l'urgence et l'insertion. Dans le premier cas, il s'agit de permettre aux bénéficiaires de subvenir à leurs besoins : nourriture, vêtements, déplacements aux rendez-vous, hébergement, soins d'urgence, etc. Dans le deuxième cas, c'est toute la problématique de l'insertion et de l'inclusion dans la société qui est concernée : apprentissage de la langue, formation et insertion professionnelle, accès à l'hébergement durable ou au logement, etc.

176 personnes ont été accompagnées par le Pôle psycho-social. En 2024 le Pôle psycho-social a continué de consolider le fonctionnement mis en place en 2022 (instauration de réunions de Pôle bimensuelles) ainsi que des pratiques telles que l'organisation des ateliers collectifs. Le temps des travailleuses sociales a également été mobilisé autour de l'animation du Comité de Vie Associative (voir partie suivante) et leur participation à diverses réunions de suivies avec des institutions et administrations comme la DRIHL ou le groupe vulnérabilités au sein de la Direction de l'Asile du ministère de l'Intérieur. La présence du Pôle psycho-social du CCEM lors de ces temps d'échange qui concernent les services de domiciliation ou la gestion des parcs d'hébergement, permet de rappeler les vulnérabilités et besoins spécifiques des victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail. En effet, les victimes continuent de faire face à des difficultés, notamment l'accès à l'hébergement d'urgence puis au logement (y compris lorsqu'elles disposent de ressources financières stables), et cela malgré les solutions développées au cours de l'année et présentées ci-contre.



2758 nuitées d'urgence pour **23** victimes dont **1754** aux appartements d'urgence (11 femmes & 5 hommes) et **36** à l'hôtel (4 hommes) et **131** nuitées d'hébergement solidaire (3 hommes) :

30 demandes d'hébergement et/ou résidence sociale réalisées (SIAO/GAS), dont **20** ayant abouti

4 personnes mises à l'abri d'urgence via le dispositif sécurisé Ac.Sé

6 suivis de procédures DALO

24 suivis de demandes de logement social (1 aboutie)

2 hommes mis à l'abri avec l'Inspection du travail



56 personnes suivies dans le cadre de l'insertion professionnelle

4 personnes ayant accédé à une formation

17 personnes orientées vers/ayant débuté les cours de français et **2** orientations vers l'apprentissage du numérique

11 participants aux ateliers sur le droit du travail



65 ouvertures et maintien des droits à la santé

13 nouvelles demandes d'Aide Médicale d'État (AME) et **16** renouvellements

22 nouvelles demandes de Complémentaire Sécurité Solidaire (CSS) et **14** renouvellements



616 aides financières dont **162** remises au lendemain de la sortie d'exploitation (primo-sortantes)

84 aides primo-sortantes pour l'alimentation

158 aides primo-sortantes pour le transport

29 aides exceptionnelles (déplacements liés aux suivis de démarches, audiences, timbres fiscaux, passeports, avocats, santé, etc.)

Ainsi que **700** tickets-services remis (grâce Fondation pour le Logement)



140 bénéficiaires d'une domiciliation administrative (**36** nouveaux) et :

766 visites de relève de courriers

1716 courriers reçus et distribués

Un appartement d'urgence pour les hommes, un rêve devenu réalité !

Au mois de mai, le CCEM a soudainement été contacté par des particuliers souhaitant lui mettre à disposition un appartement. Une fois sa surprise et sa joie passées, l'équipe a tout mis en œuvre pour organiser, entre juin et août, un accueil et un hébergement d'urgence sécurisé pour 4 hommes.

Cela a également été rendu possible grâce à un don de la Fondation Notre Dame et du Club des dirigeants de l'hôtellerie de luxe et de prestige. L'appartement s'est immédiatement avéré salvateur pour notre public masculin, pour qui peu de dispositifs existent. En moins de 6 mois, 5 ont été extraits de la rue et des lieux d'exploitation. 3 ont pu intégrer d'autres structures d'urgence, grâce à cette première stabilisation qui leur a permis d'entamer un parcours de réinsertion. Ce haut taux d'occupation traduit cependant le manque de dispositifs et la précarité des victimes lorsqu'elles sont signalées au CCEM.



Lancement d'un dispositif innovant pour faciliter l'accès au logement autonome !

Car la problématique de l'hébergement d'urgence mais aussi de l'accès à l'hébergement est si complexe et un tel frein pour les victimes de traite, le CCEM s'est associé à l'association Groupe Accueil et Solidarité (GAS) et à l'Association Foyer Jorbalan (AFJ) pour monter un dispositif inédit d'**accès au logement grâce à l'intermédiation locative** ! Le principe est d'allier l'expertise du CCEM et de l'AFJ en termes d'hébergement d'urgence et accompagnement des victimes de traite et celle du GAS relative à l'intermédiation locative et l'aide à l'accès au logement autonome, pour permettre aux personnes suivies par le CCEM et l'AFJ et disposant d'une situation financière le permettant d'accéder à une première expérience de la location, dans l'un des logements passerelles gérés par le GAS. De septembre à décembre, déjà 3 bénéficiaires du CCEM ont emménagé dans un appartement du GAS.

Soutenu par la DRIHL, le dispositif est prometteur et nous espérons qu'il permettra à d'autres personnes d'accéder à un nouveau départ.

Recommandation n° 10 :

La CNCDH recommande la mise en place d'une véritable politique de mise à l'abri des victimes de traite, indifférente au genre, dès la première phase d'identification des victimes potentielles, et pendant toute la procédure voire au-delà, notamment de leur garantir un droit à l'hébergement. Pour cela, la CNCDH recommande l'augmentation des capacités d'accueil et des dispositifs de prise en charge.

Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, avis sur la traite des êtres humains à des fins d'exploitation économique, octobre 2020

Poursuite des ateliers collectifs en insertion

Suite aux résultats encourageants obtenus l'année dernière (voir le rapport d'activité 2023, p.14), le Pôle psycho-social a continué d'organiser des ateliers collectifs sur divers sujets, afin d'aider les personnes accompagnées à gagner en confiance en elles et en autonomie, tout en créant du lien entre elles et valorisant leurs connaissances et compétences. **51 personnes ont ainsi participé à 10 ateliers.**

Comme les années précédentes, des agents des finances publiques sont gracieusement intervenus aider dans les démarches liées aux déclarations d'impôts et des ateliers ont également été menés avec un groupe d'étudiantes bénévoles de Sciences Po Paris, sur la thématique du droit du travail, en 3 langues. Enfin, un atelier sur la santé sexuelle a été réalisé à destination d'un groupe de femmes, en partenariat avec le dispositif Casavia de l'Hôpital de la Pitié-Salpêtrière. Très apprécié, ce type d'ateliers sera bien évidemment reconduit en 2025 !



« What is a CDI ? »

L'un des ateliers organisés par le groupe d'étudiantes, en mai 2024

Soutenir vers la guérison du corps et de l'esprit : l'accompagnement psychologique

Le CCEM bénéficie depuis 2019 de la présence d'une psychologue clinicienne à mi-temps. Celle-ci est indispensable pour rendre exhaustif l'accompagnement du CCEM auprès des victimes. Le soutien psychologique s'inscrit dans une grande complémentarité aux actions des travailleuses sociales, notamment concernant toutes les démarches liées à la santé, mais aussi des juristes. En effet, les procédures judiciaires peuvent faire revenir les traumatismes ou en créer des nouveaux, et l'éclairage psychologique peut aider à chiffrer le préjudice subi et ainsi demander une indemnisation cohérente.

Celui-ci peut consister en un suivi psychothérapeutique en interne, ou bien des orientations vers des services de soins adaptés. Néanmoins, l'objectif final reste, pour toutes les personnes, l'orientation vers le droit commun, après une première stabilisation dans le cadre connu et rassurant du CCEM.

La psychologue, bien que les travailleuses sociales soient évidemment largement impliquées dans le suivi de santé des personnes, joue aujourd'hui un rôle de « référente santé » au sein de l'équipe, notamment en coordonnant les soins (physiques et mentaux) des personnes présentant les problématiques les plus complexes, comme les hommes victimes de graves accidents du travail.

En dehors de l'accompagnement individuel et spécialisé qu'elle réalise auprès des victimes, la psychologue peut également partager son expertise unique en France auprès de divers acteurs. Ainsi, en 2024, elle est intervenue auprès du dispositif Casavia de l'Hôpital de la Pitié-Salpêtrière, puis lors du colloque-anniversaire du CCEM.

Enfin, pour la première fois, et après plusieurs refus, le CCEM a bénéficié d'un soutien financier de l'Agence Régionale de Santé, en parti grâce à un appui de la Miprof ! Ce financement durable lui permet désormais une plus grande sérénité dans la mise en œuvre de l'action d'accompagnement psychologique, tout en envoyant un message positif concernant le soutien des pouvoirs publics à la problématique de la santé mentale.

187 consultations dont **16** évaluations/entretiens exploratoires

41 bénéficiaires de l'action

15 bénéficiaires de réorientations en soins mentaux

4 bénéficiaires du soutien psychologique en lien avec l'accompagnement juridique (TJ, OFPRA, CNDA, etc.)



Créer du lien lors de temps conviviaux

Comme chaque année, le Pôle psycho-social, notamment avec les stagiaires et volontaires de service civique, a proposé des opportunités de rencontres et d'échanges aux personnes accompagnées. **137 participants ont ainsi été concernés par 10 activités**, parfois accompagnés de leurs enfants. Cette année, les participants se sont rendus au restaurant solidaire Refettorio, au Musée du Louvre, à la Cité des Sciences, ou encore se sont promenés dans les marchés de Noël ! Tant de moments essentiels au bien-être des personnes accompagnées, et qui constituent pour ces dernières des opportunités rares de se rencontrer et briser l'éventuelle solitude dans laquelle elles se trouvent.

Le CVA : espace d'expression des premiers concernés

Ayant pour mission la mobilisation des personnes accompagnées et le renforcement de leur rôle au sein de l'association pour construire un projet associatif qui répond à leurs besoins, le CVA, pensé depuis plusieurs années et officiellement lancé en 2023, a continué à se réunir cette année et de s'investir, selon la disponibilité de ses membres et la capacité des salariés du CCEM, dans la vie de l'association.

Participation à la journée portes ouvertes du CCEM

La première action de l'année a consisté à se mobiliser autour de la journée portes ouvertes de janvier. 4 de ses membres étaient ainsi présents et ont accueilli les visiteurs, notamment lors du pot suivant les mots d'accueils du CCEM et l'allocution de la Miprof. Ils ont pu expliquer le rôle de l'association à leurs côtés, parler des difficultés rencontrées en tant que victime de la traite à des fins d'exploitation par le travail, ou encore s'exprimer sur le type de réformes qu'ils souhaiteraient voir implémentées. Une superbe première expérience !

Rencontre avec des parlementaires

Le 31 janvier, 3 membres du CVA ont été reçus par 10 députés et 2 sénateurs dans le cadre des Journées d'amitié parlementaire du Secours Catholique, qui s'organisent tous les 2 mois en général. Cette journée-ci avait retenu le thème de l'exploitation par le travail dans la perspective de l'organisation des Jeux de Paris et les inquiétudes liées quant à une éventuelle augmentation des cas de traite, par exemple en lien avec les chantiers de construction. Les participants ont pu partager leurs expériences et souligner les besoins des victimes en termes de protection.

Participation à l'assemblée générale annuelle !

Pour la première fois, deux membres du CVA ont participé à l'assemblée générale annuelle (organisée en avril 2024, elle portait sur l'année 2023) ; l'un d'entre eux en particulier a lui-même, face aux membres du Conseil d'administration et des salariés, présenté les actions menées en 2023, qui concernaient notamment le processus de création du « petit comité » du Comité !

Mobilisation autour du colloque-anniversaire des 30 ans

Comme expliqué précédemment, le CVA a activement participé à l'organisation de l'année des 30 ans, notamment du colloque. Un membre en particulier a représenté le reste du CVA au sein du groupe d'organisation, sur un plan d'égalité avec les salariés, membres du Conseil d'administration et bénévoles également mobilisés. Cela a par exemple permis de cerner le meilleur format pour la participation des personnes accompagnées sur chaque table ronde. En plus des intervenants, 8 personnes ont assisté à l'événement et pris part à la célébration !

Participation à la Dizaine des Droits Humains

Enfin, l'expérience de 2023 (voir RA 2023 p.24) a été renouvelée et en décembre 2 membres du CVA sont brillamment intervenues devant 5 classes de quatrième d'élèves du 13^{ème} arrondissement. Un moment particulièrement fort que les jeunes retiendront probablement longtemps et qui permet aux personnes accompagnées de se sentir valorisées et entendues.



Poursuivre & lutter contre le Pôle juridique

Représentant la spécificité et l'expertise première de l'association, fondée avec la mission de faire reconnaître et respecter les droits des victimes, le Pôle juridique du CCEM est fort de 4 juristes. Il s'appuie sur un réseau d'environ 30 avocats bénévoles et accueille chaque année des stagiaires.

En 2024, **306** personnes ont été suivies par le Pôle, un record. Cela s'explique par le nombre de plus en plus important de victimes souhaitant dénoncer les faits d'exploitation vécus (207 suivis au pénal en cours contre 121 en 2023, 91 procédures CPH en cours contre 32 en 2022) et la longueur des procédures. En effet, plus de 24% d'entre elles sont suivies depuis plus de 5 ans et 7% depuis plus de 10 ans. Les victimes rencontrent des difficultés spécifiques au contexte de la traite à des fins d'exploitation par le travail (manque de preuves, huis clos des domiciles, manque de connaissance de l'infraction de traite à des fins d'exploitation par le travail, isolement social et culturel des victimes, difficulté de verbalisation du récit en lien avec le psycho-traumatisme, etc.).

L'accompagnement juridique, comme le psycho-social, débute par l'évaluation de la situation via l'écoute de la personne victime ainsi qu'un « point d'information juridique », généralisé à toutes les personnes accompagnées, y compris celles pour lesquelles aucun accompagnement juridique ne sera, a priori, mis en place.

S'en suit alors généralement la phase « d'audition » lors de laquelle le récit de la victime est reconstitué et transcrit à l'écrit. Pour les personnes s'engageant dans des procédures judiciaires, cela permet l'identification des preuves et témoins potentiels, la mise en valeur des éléments constitutifs des infractions visées et leur évite d'avoir à se répéter.

Les juristes organisent alors tout le suivi des procédures, pénales, civiles ou administratives, et cela devant toutes les juridictions. Un ou plusieurs avocats sont saisis pour chaque dossier et travaillent de manière étroite avec le juriste référent, en lien avec la victime, pour définir la stratégie contentieuse et suivre l'affaire.



209 personnes suivies au pénal (154 affaires)

- 34 dépôts de plainte individuels (ou préparation de la plainte)
- 139 enquêtes préliminaires
- 36 instructions
- 5 audiences de 1^{ère} instance et d'appel



91 personnes suivies au Conseil des Prud'hommes (105 affaires)

- 45 nouvelles saisines
- 74 procédures en cours en 1^{ère} instance
- 5 décisions de 1^{ère} instance



20 personnes suivies dans les procédures d'indemnisation (8 affaires)

- 17 devant la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infraction (CIVI)
- 1 devant le Service d'Aide au Recouvrement des Victimes d'Infractions (SARVI)



218 personnes accompagnées dans la régularisation et le suivi de leur situation administrative

- 36 obtentions d'un 1^{er} titre L425-I
- 77 bénéficiaires d'un titre L425-I (hors 1^{er} titre)
- 33 bénéficiaires d'une carte de résident L423-3 après condamnations des exploitants (et 1 en cours)
- 59 bénéficiaires d'autres titres ou de récépissés (dont 18 premiers titres/récépissés)



8 personnes concernées par l'asile et la protection internationale

- 3 demandes d'asile toujours en cours auprès de l'OFPRA
- 1 audience devant la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA)
- 3 protections subsidiaires accordées
- 1 statut de réfugié accordé

l'impunité :

La dématérialisation des démarches : un frein à l'accès aux droits

Depuis 2020, la plateforme « Administration numérique pour les étrangers en France » (ANEF) vise à centraliser et dématérialiser l'ensemble des demandes de titres de séjour. Jusqu'en décembre 2023 les victimes de traite n'étaient pas concernées par cette dernière et tant les premières demandes de titre L.425-I (titre de séjour « traite ») que leurs renouvellements s'effectuaient en lien direct avec les préfectures. Depuis la généralisation de l'ANEF, le CCEM observe des délais d'attente absolument démesurés pour l'obtention des titres de séjour. Ces derniers semblent causés par des dysfonctionnements techniques récurrents de la plateforme numérique, mais aussi par une non-spécialisation des agents en charge du traitement des demandes. En effet, avant la généralisation de l'ANEF, le Pôle juridique échangeait directement avec des bureaux spécifiquement dédiés aux demandes de titres inhabituels ou rares, comme celui des victimes de traite.

Ces dysfonctionnements ont des conséquences directes : non-renouvellement des titres, interruption des droits sociaux, perte d'emploi, impossibilité d'accéder à un hébergement, ... autant de situations qui entravent durablement la (ré)insertion des victimes. En 2023 par exemple une femme accompagnée par le CCEM, pourtant déjà bénéficiaire d'un titre de séjour L.425-I, a tant attendu pour le renouvellement de ce dernier que ses employeurs ont mis fin à son contrat, jugeant qu'elle ne disposait plus d'une autorisation de travail. À la fin de l'année 2024, au moins deux personnes sont en attente de leur premier titre depuis près d'un an...

Pour le CCEM, ces difficultés induisent un temps de travail supplémentaire significatifs pour les juristes de l'équipe, dont les emplois du temps se retrouvent obstrués par le suivi administratif des personnes, au détriment du travail juridique de fonds dans les procédures...

Améliorer la stratégie contentieuse pour accélérer le temps de la justice

Compte tenu de la longueur des procédures, notamment des enquêtes préliminaires, le Pôle juridique a décidé, en 2024, de déclencher, via des plaintes avec constitution de partie civile (PCPC), des phases d'instructions dans tous les dossiers pour lesquels les plaintes avaient été déposés avant 2022. Cette décision a impliqué un effort conséquent des juristes et des avocats pour rédiger et déposer 13 PCPC sur le cours de l'année, passant le nombre de dossiers en instruction de 22 en 2023 à 36 en 2024. D'autres PCPC étaient en cours de rédaction en fin d'année.

Contrairement à l'enquête préliminaire l'instruction permet un dialogue avec le juge d'instruction, notamment via les demandes d'actes, où l'avocat de la victime recommande au juge la réalisation de tel ou tel acte d'enquête (ex : interroger un témoin identifié par la victime, analyser des données téléphoniques, etc.).

Poursuite de la mise en ligne de nos jurisprudences

Cette année, notre Pôle juridique a poursuivi la synthétisation, l'analyse et la mise en ligne de ses jurisprudences sur le site internet du CCEM. L'objectif est de mettre des ressources pertinentes à dispositions des juristes, étudiants, avocats, chercheurs, ou toute autre personne s'intéressant au sujet.

Du fait de sa qualité d'acteur spécialisé et de ses 30 ans d'action, le CCEM dispose en effet d'un grand nombre de jurisprudences, dans tous les domaines du droit, dont certaines ont joué un rôle déterminant dans la construction d'un droit toujours plus protecteur des victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail.

Rendez-vous sur notre site internet, menu « Pour aller plus long » puis onglet « [Jurisprudences du CCEM](#) » !

The screenshot shows the website of the Comité contre l'Esclavage Moderne (CCEM). At the top, there is a logo with a hand and the text 'Depuis 1994 RENDRE VISIBLE L'INVISIBLE'. Below it, the full name 'COMITÉ CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE' is displayed, along with a quote: '« AUCUN NE SERA TENU EN ESCLAVAGE NI EN SERVITUDE. L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DES ESCLAVES SONT INTERDITS SOUS TOUTES LEURS FORMES »' and a reference to the 'DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME DE 1948, ARTICLE 4'. A navigation bar contains links: 'LE CCEM', 'NOS ACTIONS', 'LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS', and 'ACTUALITÉS'. The main content area is titled 'JURISPRUDENCES DU CCEM' and features a sub-header: 'LE CCEM, UNE RÉFÉRENCE DANS LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS À DES FINS D'EXPLOITATION PAR LE TRAVAIL'. Below this, there is a paragraph describing the CCEM's mission and a list of publications: 'Nos publications à travail', 'Le cadre juridique français', 'Jurisprudences du CCEM', 'Le cadre juridique européen', and 'Le cadre juridique international'. Contact information at the bottom right includes 'e-mail: info@ccecm.org' and 'Tél: 01 44 52 88 90'.



Quelques affaires en cours en 2024

Enfin une condamnation définitive dans l'affaire de M. !

Exploité par un couple d'ex-diplomates burundais, M. avait été extrait du domicile de ces derniers par la police en 2018, après 10 années d'exploitation domestique. Largement relayée dans la presse, son affaire était hautement symbolique, puisque le couple mis en cause avait déjà été inquiété dans les années 2000 pour des faits similaires. Leur relaxe avait conduit le CCEM et les plaignantes d'alors à introduire une requête auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, aboutissant à la 2^{ème} condamnation de la France sur le sujet de l'esclavage et de la traite des êtres humains, en 2012 (C. n. et V. contre France). Un long parcours judiciaire pour M., malgré des faits largement établis. En effet, après une condamnation du couple en première instance puis en appel, ce dernier s'était pourvu en cassation pour une erreur de procédure. La Cour avait renvoyé l'affaire devant la cour d'appel, débouchant sur une nouvelle condamnation en septembre 2023. Les prévenus avaient alors introduit un second pourvoi en cassation, cette fois-ci rejeté par la Cour en novembre 2024, rendant enfin définitive la condamnation pour traite des êtres humains. Cette même année 2024 a été rendu l'arrêt de la cour d'appel de Versailles, concernant la demande d'indemnisation introduite auprès du conseil des prud'hommes ; il condamne le couple à verser près de 900 000€. En attendant l'exécution, le CCEM se réjouit de l'aboutissement de cette procédure, malheureuse illustration du sentiment d'impunité des exploiters et de la multiplication des recours à laquelle certains se livrent pour faire durer les procédures et décourager les victimes.

16 ans après le dépôt de plainte, elle attend une date d'audience depuis 2021 !

Exploitée entre 2005 et 2007 en banlieue parisienne au sein d'un domicile privé, A. a déposé plainte en 2008. Après un classement sans suite de sa plainte en 2012, elle a été accompagnée par le CCEM pour déposer une plainte avec constitution de partie civile, donnant lieu à l'ouverture d'une instruction. En 2021, la chambre de l'instruction a ordonné le renvoi des mis en cause devant le tribunal correctionnel notamment pour traite des êtres humains. Pourtant, depuis cette date, A. est toujours en attente de la date d'audience... Si son dossier n'a donc connu aucune évolution en 2024, il est un exemple parmi d'autres des délais insoutenables imposés aux victimes, à l'association qui les accompagne, aux avocats, et même aux mis en cause.

Les procédures en référé au Conseil de Prud'hommes, symbole du renforcement de la collaboration avec l'Inspection du travail !

Alors que le CCEM avait généralement pour pratique d'attendre la fin des procédures pénales pour saisir les conseils des prud'hommes et réclamer les salaires et documents de travail des victimes (notamment en demandant un sursis à statuer), la multiplication des dossiers suivis avec l'Inspection du travail incite le Pôle juridique à agir différemment. Grâce aux contrôles menés par les inspecteurs, le CCEM et les victimes disposent d'éléments immédiatement présentables aux conseils de prud'hommes (principalement les constats liés à la relation de travail et à l'absence de contrat et déclaration). Ainsi, dans ces dossiers, les juristes ont pris l'habitude de saisir les prud'hommes « en référé », c'est-à-dire via des audiences portant uniquement sur des aspects incontestables et urgents, afin que le juge ordonne des mesures provisoires et rapides, dans l'attente du jugement sur le fond du dossier.

N. est un homme égyptien, concerné par les situations d'accidents graves du travail auxquelles un paragraphe de notre précédent rapport d'activité était consacré (RA 2023, p.15). Sa sortie d'exploitation a en effet été précipitée par la perte d'un doigt (ayant heureusement pu être réimplanté), en août 2023. Une audience en référé s'est tenue en avril 2024, avec pour but d'obliger son exploitateur à lui remettre au plus vite des attestations de salaire, des bulletins de salaire et la déclaration de l'accident du travail. Ces documents lui permettront ainsi de faire valoir ses droits auprès de dispositifs d'insertion ou de l'Assurance maladie.

Alerter et se faire force de proposition : notre plaidoyer

Depuis toujours le combat du CCEM ne se limite pas à l'accompagnement des victimes, mais vise également à améliorer le cadre législatif lié à la traite des êtres humains (notamment à des fins d'exploitation par le travail) et renforcer les dispositifs de protection des victimes. Pour cela, il se base sur son expertise de terrain pour alerter les pouvoirs publics, visibiliser des tendances, transmettre des données, rédiger des recommandations, etc. Bien qu'essentiel, ce travail de plaidoyer ne dispose pas, actuellement, d'un financement particulier et il n'est pas toujours aisé à mener de front avec le travail de terrain auprès des personnes victimes.

Retour sur les principales actions de plaidoyer de l'année 2024 !

Remettre en question le caractère absolu de l'immunité diplomatique

Du 9 octobre au 17 novembre 2024, en collaboration avec le CCEM, le journal Libération a publié une série d'articles portant les voix d'anciennes travailleuses domestiques engagées au service privé de diplomates étrangers en poste à Paris, qu'elles accusent de faits relevant de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail (voir p.28). Sauf très rares exceptions, l'immunité diplomatique est synonyme d'impunité dans les affaires suivies par le CCEM ; les plaintes se retrouvent généralement classées sans qu'aucun acte d'enquête n'ait été réalisé, laissant les victimes démunies. Pour elles, c'est la triple peine : elles sont d'abord exploitées, n'ont pas l'opportunité d'être reconnues comme victimes par les tribunaux correctionnels, et enfin, faute d'enquêtes dans leur dossier, elles ne peuvent prétendre à des indemnisations par les instances civiles.

Profitant de la visibilité donnée à cette problématique pour ces articles, le CCEM a, en octobre, formulé et adressé aux députés la question suivante, espérant qu'elle soit relayée au Gouvernement : « *Quelles dispositions sont actuellement prises pour protéger les travailleuses et travailleurs employés au service privé et personnel des agents diplomatiques en fonction en France, notamment en lien avec d'autres services de l'administration tels que l'OFII ou l'URSAFF, et quelles nouvelles mesures sont envisagées pour mettre fin à ces pratiques intolérables ?* ». La lettre entière est consultable sur notre site internet.

Deux députés se sont saisis de la question et, le 11 mars 2025 (légère anticipation sur notre prochain rapport !), le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE), via son ministre, y a apporté une réponse. Il rappelle l'existence d'un protocole mis en place en 2015 concernant l'attribution des titres de séjours spéciaux (TSS) au personnel privé des diplomates. Celui-ci prévoit notamment un nombre restreint de TSS par diplomate et que ces TSS ne puissent être délivrés que sur présentation d'un contrat de travail de droit français et d'un contrat d'assurance. De plus, les employés privés doivent se rendre en personne au MEAE pour recevoir leur titre dans le cadre d'un entretien individuel. Le CCEM avait déjà connaissance de ce protocole, puisqu'il a collaboré avec le MEAE au moment de son élaboration, sur la partie concernant le personnel privé. Pourtant, aucune des femmes exploitées dans ces conditions n'avaient bénéficié de ces dispositions ; aucune n'était par ailleurs déclarée et certaines avaient été acheminées en France via des visas touristiques... Le CCEM rappelle que le service des immunités du MEAE n'a jamais répondu à ses demandes de rencontres...

Autre impact des articles de Libération : l'espoir d'avancées concrètes dans certaines affaires ! En effet, suite à la publication de l'histoire d'Alicia*, le ministère des Affaires Étrangères du Chili (dont l'employeur-diplomate mis en cause est originaire) a exprimé, toujours via Libération, sa disposition à collaborer avec la justice française, considérant que les agissements reprochés relèvent d'un acte privé de son agent. Le CCEM a saisi l'occasion et adressé au MEAE français une lettre demandant l'entrée en négociation avec l'État chilien pour aboutir à la levée de l'immunité diplomatique du diplomate concerné. À suivre...

Mobilisation autour des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) à Paris à l'été 2024 (une première depuis 1924 !) a soulevé de nombreux questionnements quant à l'impact social des grands travaux, de l'accueil des visiteurs ou encore de la sécurisation des sites mobilisés par les épreuves et l'accueil des visiteurs. Le CCEM a ainsi rejoint le Collectif Le Revers de la Médaille (coordonné par Médecins du Monde) dont l'objectif était de garantir que les problématiques sociales et environnementales ne soient pas reléguées au second plan, au profit des Jeux. L'adhésion du CCEM à ce collectif visait à faire de la traite l'une de ses préoccupations. Dans le cadre du Collectif Le Revers de la Médaille, le CCEM est notamment intervenu à un webinaire organisé par Freedom United, une ONG américaine luttant contre la traite et dont l'intérêt était de récolter des bonnes pratiques en vue de l'organisation des Jeux de Los Angeles.



Le CCEM s'est également investi dans la campagne de communication menée par le Collectif Ensemble contre la traite des êtres humains ; celle-ci était composée d'un livret nommé « *Agir contre l'exploitation en marge des grands événements sportifs* », d'une série d'affiches et de courtes vidéos mettant en scène des récits de personnes victimes et les liens pouvant survenir entre des manifestations telles que les JOP et l'exploitation. Ces outils de sensibilisation sont à retrouver sur le site du Collectif. Lors de l'assemblée générale de la plateforme La Strada International (voir p.8), l'événement ouvert au public avait pour thème les liens entre traite et grandes événements sportifs. L'occasion de présenter la campagne du Collectif, mais aussi de réfléchir collectivement aux actions de prévention pertinentes.

Enfin, le CCEM a imaginé et diffusé sa propre campagne de communication « **Les Olympiades de la traite** » ! Pendant toute la durée des Jeux, il a remis l'or, l'argent et le bronze et honorer ses courageux « athlètes » dans des catégories d'épreuves des plus originales : Exploitation la plus longue, Tâche la plus dégradante, Plus grand nombre de recours dans une affaire, Pires conditions d'hébergement... Des palmarès malheureux et dont personne n'est fier (!), à retrouver sur notre site internet et nos réseaux sociaux, notamment Instagram.



Maintien de notre engagement dans les travaux de la Miprof

Le 20 septembre, le CCEM a participé à une troisième réunion de travail sur le futur Mécanisme National d'Identification, d'Orientation et de Protection (MNIOP), organisé par la Miprof dans le cadre de la mesure 23 du 3ème Plan national de lutte contre la traite. L'objectif était notamment de s'accorder sur les indicateurs liés à l'identification des victimes. Le CCEM reste vigilant quant aux modalités qui cadreront le dispositif : celui-ci devra être respectueux des droits et choix des personnes, avec pour seul objectif d'améliorer leur protection via la coordination des acteurs concernés. Plus globalement, il a continué, tout au long de l'année, de s'investir auprès de la Miprof pour partager son expertise de terrain et orienter les politiques publiques.

Du terrain aux politiques publiques : échanges entre le SIAO et l'Inspection du travail pour formaliser des protocoles de sortie d'exploitation

Suite à l'approfondissement des liens opérationnels avec l'Inspection du travail, notamment en Île-de-France, des nouvelles pratiques ont vu le jour concernant l'extraction des victimes depuis les lieux d'exploitation et leur mise à l'abri. Après plusieurs expérimentations fructueuses, le référent « traite des êtres humains » de l'Inspection francilienne a rencontré le SIAO afin d'échanger sur la formalisation d'un protocole de mise à l'abri des victimes. Si cela n'a pas encore abouti, c'est un très bon exemple de comment les initiatives de terrain, portées par la société civile, influencent des dispositifs à plus grande échelle !

Faire vivre la Plateforme La Strada International

En 2024 encore la Directrice du CCEM était l'une des membres administratrices de la Plateforme La Strada International (LSI), dont le CCEM est membre depuis 2016. Composée de 33 ONG spécialisées sur la traite présentes dans 24 pays européens, LSI s'est, en 2024, particulièrement investi dans 2 projets internes : la rédaction et publication d'un rapport sur le principe de non-sanction et l'animation d'un groupe de travail sur l'identification des victimes. Le CCEM a principalement participé à la transmission de données pour le rapport désormais disponible sur notre site et celui de LSI, en plus de l'administration de la Plateforme (et de l'accueil de l'assemblée générale !). En parallèle, LSI a mené un plaidoyer auprès de l'Union Européenne concernant les 3 textes adoptés au cours de l'année et portant sur les thématiques globales de la traite et du travail forcé (la révision de la Directive « traite », la Directive « devoir de vigilance » et le règlement européen sur l'interdiction des biens et produits issus du travail forcé). Le CCEM était membre du groupe de travail sur la Directive Traite et a ainsi participé à la réflexion sur des recommandations, à destination de la Commission européenne.

Partager notre expertise dans des événements et ateliers en Europe

Comme chaque année les membres du CCEM ont participé à divers événements pour partager leur expertise et apprendre d'autres organisations et acteurs impliqués dans la lutte contre la traite. Ainsi, ils étaient présents en Moldavie en février, aux côtés de l'Inspection du travail d'Ile-de-France, du parquet de Libourne et de l'OCLTI, sur invitation de l'UNODC. En juin, la coordinatrice du Pôle psycho-social a participé à un colloque à Stockholm, organisé par le Conseil des États de la Mer Baltique et portant sur la traite et l'exploitation des enfants.

En Mars, le CCEM a participé à une journée organisée par le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe (GRETA), portant sur le suivi du 3^{ème} rapport d'évaluation de la France. En présence de la Miprof et d'autres associations, le CCEM a répondu aux questions du GRETA, mettant ainsi en lumière les difficultés subsistantes concernant l'accès aux droits et aux dispositifs d'assistance des victimes de la traite, ou encore le manque d'actions de prévention pour agir en amont de l'exploitation.

Récompense de Zita Cabais-Obra pour son engagement auprès des femmes travailleuses domestiques exploitées

Zita Cabais-Obra, accompagnée par le CCEM dans les années 2000, a reçu le Prix présidentiel 2024 pour les personnes et organisations philippines à l'étranger dans la catégorie du Prix Banaag, décerné par la Commission des Philippines à l'étranger (CFO). Ancienne employée de maison et victime de la traite des êtres humains en France, accompagnée par le CCEM, elle a gagné son propre procès, et depuis mené une carrière de syndicaliste pour soutenir les travailleurs domestiques. Elle est membre du conseil d'administration du CCEM et particulièrement investie auprès des personnes accompagnées, notamment les ressortissantes philippines. De 2021 à 2023, avec l'appui de LSI et du CCEM à sa candidature, elle a été membre de l'ISTAC, le Conseil consultatif des survivants de la traite, coordonné par l'OSCE.

Le CCEM avait soutenu sa candidature au prix Banaag, sollicitant également la Miprof qui avait ainsi appuyé sa démarche via une lettre de recommandations. Zita a reçu son prix des mains du Président des Philippines en décembre, à Manille, où elle a de plus été choisie pour prononcer un discours au nom de tous les lauréats de cette édition du prix. Nous lui adressons toutes nos félicitations !



Construire des ponts avec le monde de la recherche

Tout au long de 2024, le CCEM a accueilli Alizée Delpierre, chercheuse du CNRS spécialisée sur les relations de travail et la domesticité, pour lui permettre de mener des recherches sur la base de dossiers d'archives et en cours. Le CCEM espère ainsi encourager la production de travaux sociologiques sur l'exploitation par le travail. Il espère également que cela pourra contribuer à la réalisation de la mesure de l'Axe 4 du 3^{ème} plan national de lutte contre la traite, relative à la réalisation d'une étude sur la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail très spécifiquement.

Sensibiliser & former les publics

Une année de mobilisation inédite !

Cette année encore, le CCEM a continué de répondre aux demandes d'intervention. Ces dernières lui parviennent de services enquêteurs ou de l'Inspection du travail, d'établissements scolaires, d'associations culturelles ou de structures professionnelles intervenant dans le domaine de l'accompagnement des personnes en situations précaires ou de violences. Du fait de l'année des 30 ans, ainsi que de l'organisation des Jeux de Paris, l'association s'était fixée comme ambition de multiplier les interventions et d'être force de proposition auprès d'acteurs comme la Miprof ou le Barreau de Paris pour organiser des formations spécifiques à la traite à des fins d'exploitation par le travail.

Avec **46 interventions rassemblant 2 874 participants directs**, il s'agit d'un véritable record !

Former les professionnels...

Cette hausse de **155% du nombre de participants** concerne principalement les professionnels, puisqu'ils sont **1 974 à avoir été touchés par les interventions (68% de tous les participants)**, contre 520 en 2023 (+273%). Parmi eux, **325 étaient des agents de l'Inspection du travail** (formés dans le cadre de la formation initiale ou de la formation continue), **36 de la Gendarmerie nationale** et **790 étaient des professionnels du droit, principalement des avocats (notamment avec des formations aux Barreaux de Paris et d'Amiens) et des magistrats**. Le CCEM a rarement eu l'occasion d'atteindre ces derniers. Cette année, deux interventions en particulier les ont concernés : une « formation flash » organisée en juin par la Miprof en vue des Jeux de Paris, lors de laquelle le CCEM est intervenu, et une formation dans le cadre de la formation continue des magistrats. Cette dernière, organisée chaque année sur une semaine ne concernait initialement que l'exploitation sexuelle ; le CCEM salue les efforts faits pour l'élargir à toutes les formes de traite, bien que plus doit être fait pour véritablement faire entrer le sujet de la traite à des fins d'exploitation par le travail dans les juridictions. Les autres professionnels consistaient, entre autres, en les structures du dispositif Ac.Sé, des équipes hospitalières, ou encore des travailleurs sociaux en formation.



Interventions auprès de collégiens et au Consulat de Colombie

...Et sensibiliser le grand public

505 élèves, de la primaire au lycée, ont été touchés par les interventions réalisées tantôt par les salariées ou des bénévoles du CCEM. 4 classes de quatrième ont été sensibilisées dans le cadre du Festival « le 13ème pour les Droits humains », organisé chaque année en décembre par la Mairie du 13^{ème} arrondissement de Paris. Comme l'année dernière, le CCEM a convié 2 personnes accompagnées et membres du CVA à témoigner auprès de ces élèves. Des témoignages chargés d'émotion qui au-delà de marquer les élèves, permettent aux personnes témoignant de se sentir valorisées et d'acquérir des compétences d'expression en public.

La majorité (52%) des interventions s'est tenue à Paris. Toutefois, avec 11 départements concernés, 2 interventions à l'étranger et des interventions pouvant rassembler des agents de toutes les régions, le CCEM continue d'affirmer sa position d'expert national sur l'exploitation par le travail.

Agir en amont pour prévenir l'exploitation

Un nouvel élan pour les outils de prévention du CCEM !

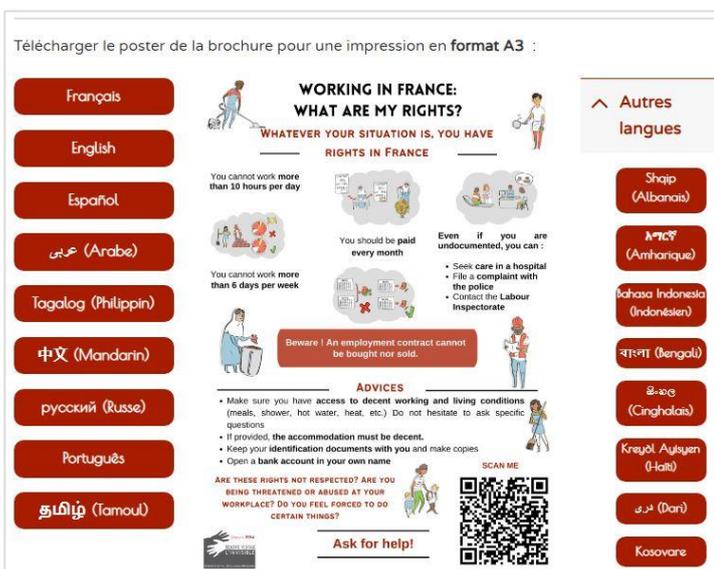
En 2017, l'équipe du CCEM a été confrontée à un constat inquiétant : malgré leur prise en charge, leur accompagnement et pour certains leur engagement dans des démarches judiciaires, l'appropriation du droit du travail par les personnes ayant été victimes de la traite reste complexe. L'idée d'un outil visuel vulgarisant les bases les plus fondamentales du droit du travail français et transmettant quelques informations pratiques et conseils a ainsi germé, et, grâce à l'implication d'une illustratrice bénévole, d'avocats de notre réseau ayant relu l'outil et de personnes accompagnées « testeuses », une brochure de prévention a vu le jour en 2019.

Son utilisation est depuis pleinement intégrée dans les pratiques du CCEM, mais aussi de certains partenaires !

En 2022, elle est en téléchargement libre sur le site du CCEM, pour aider tout acteur actif auprès des travailleurs vulnérables à les informer de leurs droits en France. À la même période, elle commence à être systématiquement remise aux professionnels formés lors des interventions, notamment les inspecteurs du travail.

En 2023, le CCEM la décline en 2 nouvelles versions: **une version « mobile »** pour les écrans de smartphone, et une **version « poster »**, principalement pensée pour les espaces d'accueil du public.

En 2024, elle connaît un nouvel élan. D'abord en étant adoptée par les consulats des Philippines et de la Colombie, qui l'affichent et la distribuent auprès de leurs ressortissants. **La Miprof et l'OFII (Office français pour l'immigration et l'intégration) ont sollicité le CCEM pour diffuser cet outil auprès des ressortissants tunisiens demandeurs de visa saisonnier auprès du bureau de l'OFII à Tunis.** Le CCEM a travaillé avec ces 2 institutions ainsi que la Direction Générale du Travail pour apporter quelques précisions à l'outil et fournir à l'OFII un visuel à intégrer en signature mail de ses agents de Tunis, renvoyant vers la version mobile de la brochure.



En fin d'année 2024, la Croix-Rouge française, a, sur demande de ses équipes opérationnelles (notamment celles des centres d'accueil des demandeurs d'asile), proposé de faire traduire, à ses frais, la brochure dans 15 nouvelles langues. Il existait déjà, traduites par des bénévoles. Grâce à cette collaboration, **l'outil est désormais disponible en 26 langues.**

Au-delà de ceux cités, de nombreux acteurs et partenaires se sont approprié la brochure, comme les avocats de notre réseau bénévole. Un bel exemple de comment, en l'absence de fonds disponibles, les compétences internes et bénévoles se rencontrent pour répondre aux besoins du terrain. Mais le parcours de notre outil ne s'arrête pas là : le CCEM espère obtenir un soutien pour développer un format vidéo !

Après 5 ans aux côtés de clôture du projet SAVE



Après l'avoir lancé en 2019, c'est avec beaucoup d'émotions que le CCEM a acté, fin février 2024, la clôture du projet « SAVE : Soutien dans l'identification et l'Assistance aux Victimes de la traite des êtres humains à des fins d'Exploitation par le travail », implémenté depuis 5 ans avec ses 5 associations partenaires marocaines.

Le projet SAVE avait pour but de former 5 associations marocaines à repérer les victimes de traite à des fins d'exploitation par le travail et de les accompagner, notamment au niveau juridique, grâce à une loi inédite adoptée par le Royaume en 2016. Les premières années ont ainsi principalement été consacrées au travail d'analyse de la loi marocaine et de formation au repérage des victimes. Cela comprenait également un volet conséquent d'appui matériel et technique aux partenaires, pour leur permettre d'étudier chaque situation au regard des critères et indices spécifiques au contexte marocain, de soutenir ou ouvrir des centres d'hébergement d'urgence, prévoir des aides financières pour les victimes, etc.

Le reste du projet a été consacré à l'accompagnement juridique des victimes, notamment dans les procédures pénales. Pour cela, ont été organisées des formations sur l'identification en 2019, l'accompagnement juridique en 2021 (comportant une journée internationale de partage de bonnes pratiques), puis un atelier international de mi-projet, en décembre 2021, regroupant des représentants de 7 pays différents. En 2022, le travail opérationnel de repérage et d'accompagnement des victimes s'est poursuivi. En parallèle, des visites d'étude entre partenaires marocains ont été organisées, pour leur permettre de découvrir les spécificités régionales et échanger des bonnes pratiques. En 2023, les partenaires (accompagnés d'un représentant de l'Entraide Nationale marocaine) se sont cette fois-ci déplacés jusqu'à Paris, pour visiter le siège du CCEM, rencontrer ses principaux partenaires institutionnels (CNCDH, Miprof, Inspection du travail, OCLTI, etc.) et découvrir le travail des associations partenaires Hors La Rue et Foyer AFJ. La délégation s'est même rendue à Bruxelles, à la rencontre de la Commission Européenne et de sa coordinatrice de la lutte contre la traite, ainsi que de l'association PAG-ASA !

En 2023, dernière année du projet, le CCEM et ses partenaires ont édité un guide pratique pour les acteurs de terrain dans la lutte contre la traite à des fins d'exploitation par le travail, la mendicité forcée et la contrainte à commettre des délits (voir ci-contre). Le guide a été présenté lors d'un atelier international de clôture organisé à Rabat en janvier 2024. La nouvelle Secrétaire Générale de la Miprof, Madame Roxana Maracineanu, l'Office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI) et l'Inspection du travail d'Ile-de-France étaient présents lors de cet ultime évènement du projet.

330 signalements reçus

+15 plaintes pénales initiées

2813 participants aux **65**
actions de sensibilisation locale

284 victimes accompagnées

81% de nationaux marocains

80% de femmes

73% de mineurs au début des faits

Majoritairement exploitées par le
travail domestique et la mendicité
forcée



La délégation marocaine reçue par la MIPROF, la CNCDH et le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à Paris, en mars 2023

nos partenaires,

L'impact du projet SAVE au Maroc...

Le projet a eu un impact indéniable, tant sur les partenaires, les personnes qu'ils ont accompagnées, que sur la société marocaine et la visibilité de la problématique de la traite des êtres humains. Le projet a ainsi tenu ses promesses concernant la montée en compétence des partenaires, le renforcement des dispositifs d'aide aux victimes et le repérage de ces dernières. Grâce à un dialogue parallèlement entretenu avec les autorités et institutions locales, **les partenaires ont pu être hissés au rang de références locales voire nationales** sur la question de la traite à des fins d'exploitation par le travail, mendicité forcée, contrainte à commettre des délits et travail des enfants. Grâce au projet, ils ont clairement été identifiés comme acteurs formés et compétents sur le sujet : intégration dans des dispositifs nationaux ou locaux de protection des victimes, accès à des formations ou conférences pour transmettre leur expérience, accès à des financements ou programmes, etc.

Si le temps du projet n'a permis d'obtenir qu'une seule condamnation pénale sur la quinzaine de plaintes déposées, le projet SAVE a indéniablement contribué à la diffusion des connaissances et des bonnes pratiques. Également grâce à des partenariats avec des étudiants et la sollicitation de médias locaux, il a aussi participé à l'émergence d'un intérêt pour la thématique de la traite.

...et en France

Pour le CCEM également, le projet SAVE a permis une véritable montée en compétences de ses membres, et ce dans plusieurs domaines. Tout d'abord, car il concernait la création et la tenue de formations, les salariés du CCEM ont été formés à l'ingénierie et l'animation de formations, compétences qu'ils ont transmises à leurs collègues et pu réutiliser pour améliorer les actions de formation en France. Ensuite, les règles propres aux financements de l'AFD et de l'Union Européenne ont amené le CCEM à mieux structurer sa gestion administrative et financière. Il est aujourd'hui plus solide et capable de recevoir des financements plus importants, avec le minimum de risques.

Enfin, le projet SAVE a renforcé encore la légitimité du CCEM et a fini de l'asseoir comme le principal acteur français. Lors de la visite de la délégation marocaine en France particulièrement, le Comité a pu tisser et renforcer ses liens, par exemple avec le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (section en charge de la lutte contre la traite), la DRIEETS/Inspection du travail d'Île-de-France ou le Conseil de l'Europe.

Continuer à faire vivre le projet

Toutes les ressources du projet sont disponibles sur le site internet du CCEM (« nos actions », « actions internationales »).



Cofinancé par
l'Union européenne

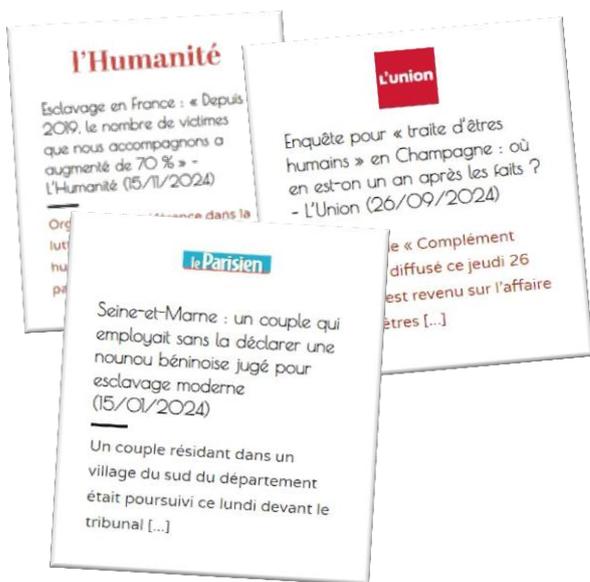


Informier et communiquer des victimes

Informier par les médias nationaux et locaux

Dès sa création, le CCEM s'est fixé comme mission de dénoncer les pratiques esclavagistes par voie de presse, afin d'informer la société et dans l'espoir de briser le sentiment d'impunité des exploitiers. C'est d'ailleurs pour rendre hommage à ce lien historique avec les médias qu'une table ronde leur avait été consacrée lors des 30 ans. En 2023, le CCEM et les affaires qu'il porte ont été cités dans **plus de 30 articles ou émissions de radio et de télévision**.

Autant que possible, le CCEM essaye de privilégier la diversité, afin de toucher un large public : journal de TV5 Monde, La Croix, Le Parisien, StreetPress, et des médias digitaux comme Madmoizelle. Le journal L'Humanité a consacré un article à notre 30^{ème} anniversaire, et en fin d'année le groupe Ebra Presse (Le Progrès, L'Est Républicain, Le Dauphiné Libéré...) a réalisé un dossier entier sur la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail avec les interviews de 2 personnes accompagnées.



Bien que les sollicitations des médias soient majoritairement dictées par l'actualité et le calendrier judiciaire des affaires, le CCEM s'efforce depuis 2022 de maintenir des liens réguliers avec plusieurs médias pour être de plus en plus à l'origine des médiatisations et construire avec les journalistes des temps d'actualité autour de la thématique de la traite à des fins d'exploitation par le travail.

De cette manière, le CCEM espère pouvoir faire sortir les affaires d'esclavage moderne de la rubrique des faits divers et les porter en phénomène de société. Cela nécessite un suivi plus régulier et un travail plus soutenu, notamment pour permettre la publication de dossiers plus fournis, comme celui sur les exploitiers diplomates.

Une participation à une émission phare !

En 2023 le CCEM a commencé à collaborer avec l'équipe de Complément d'Enquête (France Télévision) pour la réalisation d'un numéro spécialement consacré à la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail. Pour cela, plusieurs rencontres avec des partenaires, avec des membres de l'association et des personnes accompagnées ont été organisées. Notre objectif ? Faire réaliser l'ampleur du phénomène en France, tout en valorisant notre travail.

Ainsi, le CCEM a choisi de mettre en avant plusieurs affaires, concernant tant l'exploitation dans le cadre domestique que dans des entreprises, notamment les exploitations agricoles. Il a également ouvert les portes de l'appartement d'urgence pour femmes et permis à l'équipe de journalistes de filmer une partie de sa réunion d'équipe hebdomadaire. Si toutes les séquences n'ont malheureusement pas pu être gardées au montage, nous sommes très fiers de notre participation à cette émission de grande audience !

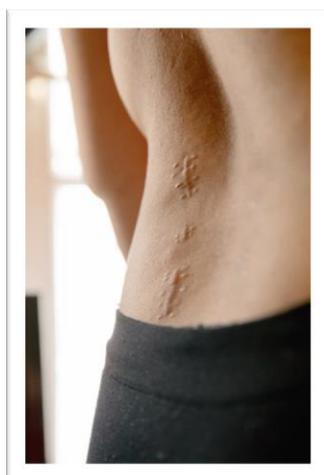
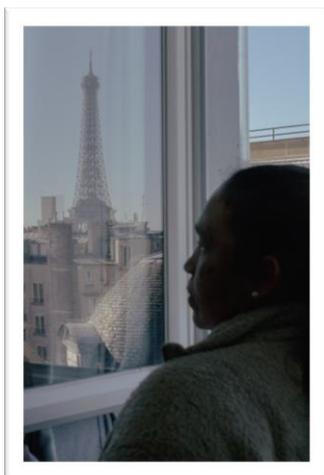
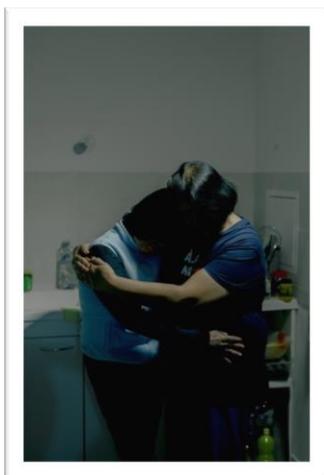


dans l'intérêt

Une série d'articles sur les exploiters diplomates dans Libération !

Suite à l'impact significatif et positif du dossier publié sur les femmes philippines exploitées en France et paru en 2023 avec Libération, le CCEM a à nouveau travaillé avec le journaliste Gurvan Kristanadjaja et la photographe Aline Deschamps, cette fois-ci pour dénoncer l'exploitation subie par des femmes employées au service personnel de diplomates étrangers postés en France et détenteurs d'immunité diplomatiques. Comme expliqué en page 23, la série d'articles qui en a résulté (6 articles et une émission sur la chaîne Twitch de Libération) a été le point de départ d'une véritable action de plaidoyer pour le CCEM et nous pensons aujourd'hui que cette initiative médiatique a permis des réactions et engagé des réflexions au sein des administrations concernées par les la traite et l'immunité diplomatique.

8 femmes exploitées par des diplomates ont accepté d'être interviewées pour l'enquête. Une autre, mineure au moment des faits, a accepté que son récit écrit avec le CCEM soit utilisé. Enfin, d'autres femmes ont accepté de poser sur les photos collectives prises devant le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.



Quelques-uns des clichés réalisés par Aline Deschamps pour Libération

De nouveaux réseaux sociaux où suivre notre activité !

En 2024, le CCEM a suivi le mouvement initié par diverses personnalités et ONG et a arrêté l'utilisation de la plateforme Twitter/X (1060 abonnés) pour rejoindre le nouveau réseau Bluesky (130 abonnés). N'hésitez pas à y suivre notre actualité !

En parallèle, il a accru sa présence et son activité sur le réseau social Instagram (459 abonnés), où il y partage des nouvelles relatives à ses actions et l'actualité des dossiers, mais aussi quelques tranches de vie de son équipe et des personnes accompagnées. À suivre si ce n'est déjà fait !!

Hormis Twitter/X, ses réseaux habituels sont toujours en activité et alimentés par l'équipe : Facebook (1400 abonnés) et LinkedIn (2100 abonnés/reactions), mais aussi sa newsletter trimestrielle, qui permet près de 900 personnes de se tenir informées de notre activité au cours de l'année, notamment les dates d'audiences à venir. Le site internet continue de cumuler des dizaines de milliers de vues de ses différentes pages chaque année.

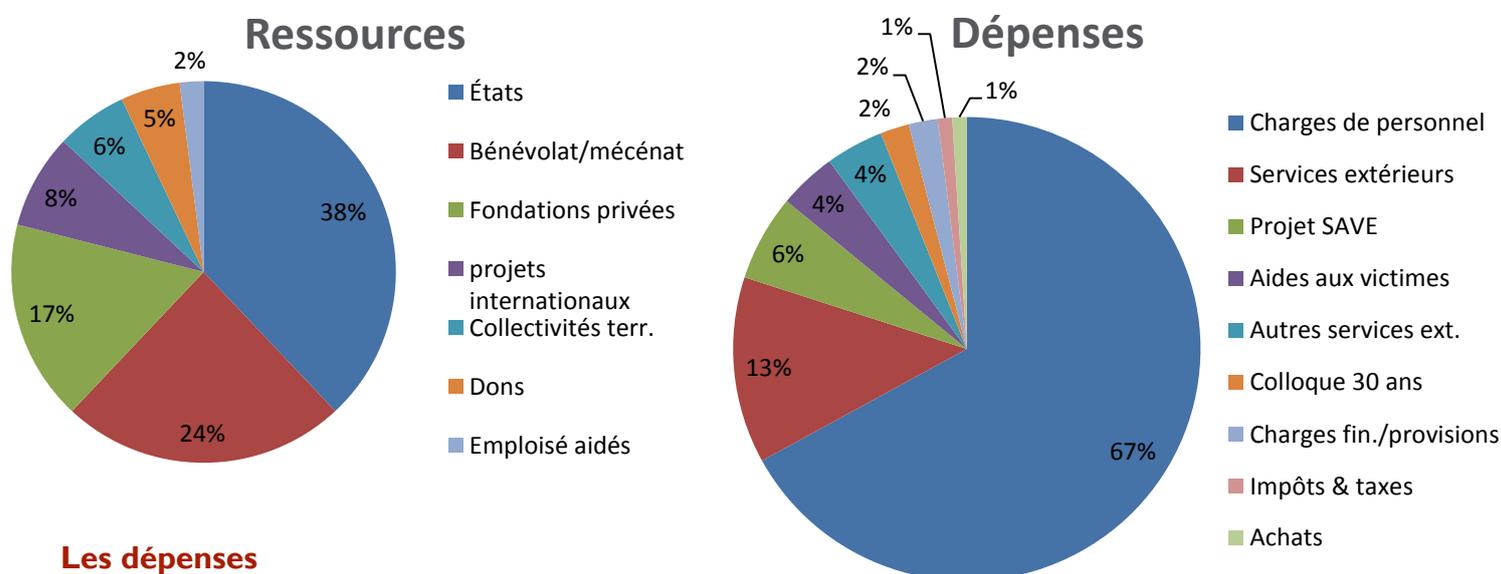
Nos moyens d'action

Après une année positive en 2023 et un résultat bénéficiaire de 17 916€, le CCEM a fait face à une baisse des produits de 11% en 2024. Il a malgré tout maintenu son action (en augmentation de 7,5%), notamment en réduisant ses dépenses de 6%. La baisse des produits est en partie liée à la fin du projet SAVE en février 2024. Malgré celle-ci, le CCEM a fait le choix de conserver l'intégralité du personnel pour répondre à l'intensification des besoins en France, auprès des victimes, et en lien avec la sensibilisation, la formation et le plaidoyer (29 interventions en 2023 contre 46 en 2024, soit une augmentation de 58,6%). Il a ainsi fait le choix de s'en remettre à la confiance que lui portent ses financeurs institutionnels (publics et privés) et à la générosité de ses donateurs particuliers. Cette année encore, notre équipe de salariés et de bénévoles a fait face avec enthousiasme et persévérance à sa charge de travail.

Les ressources financières

Le budget global est passé de **1 029 655€ en 2023 à 955 863€ en 2024**. Or, le total des produits est de 707 653€ en 2024 (795 536€ en 2023), ce qui démontre cette année encore l'importance de l'activité bénévole et du mécénat (24% du budget). Les subventions ont augmenté de 22%, en partie grâce à un premier soutien de l'ARS de 40 000€ pour l'accompagnement psychologique et une augmentation de la subvention du ministère de la Justice de 10 000€. Les dons de particuliers ont augmenté de 7% et l'appui de fondations privées a évolué de +32% en 2024, entre autres grâce à la Fondation pour le Logement, le Secours Catholique-Caritas France et la Fondation de France.

Très belle réussite, le colloque des 30 ans a eu un impact important en termes de visibilité de l'action du CCEM, de son expertise et de ses partenariats. Il a activement mobilisé des bénévoles, des administrateurs, des personnes accompagnées et toute l'équipe salariée. Son coût a été totalement couvert par les financements du Conseil de l'Europe, du Barreau de Paris, de l'OIT, de l'Ambassade des Philippines et de la Fondation Syndex.



Les dépenses

En 2024, maintenir l'activité au même niveau d'exigence tout en répondant à l'augmentation des besoins opérationnels a nécessité une gestion particulièrement maîtrisée des dépenses. Les salaires et charges sociales restent les principaux postes de dépenses (67% des charges). Cela s'explique logiquement par la nature de notre travail, un accompagnement spécialisé et individualisé, soit du temps auprès et pour les victimes. Un travail dont l'impact psychologique sur l'équipe n'est pas anodin et requiert notamment la mise en place d'une supervision.

L'augmentation du poste des achats et services extérieurs est notamment due aux achats pour l'installation de l'appartement d'urgence pour hommes ainsi qu'à l'augmentation des loyers du siège et de notre local annexe.

Le CCEM remercie vivement ses bénévoles et salariés, dont la détermination sans faille et le travail constant et efficace permettent à notre Association de faire face aux obligations imposés par notre mandat.

Perspectives pour 2025

Alors que le CCEM a connu une augmentation de presque 80% du nombre de personnes accompagnées en dix ans et qu'il vient de conclure une année d'une richesse inédite à tous les niveaux, l'année 2025 sera consacrée à des renforcements structurels et des travaux de plaidoyer de fonds.

Formaliser l'hébergement d'urgence des hommes via l'obtention de financements dédiés

Si l'ouverture de l'appartement d'urgence pour hommes a été salvatrice pour les personnes que nous accompagnons et répond à un besoin identifié depuis de nombreuses années, elle a été soudaine pour le CCEM. Sa gestion implique une charge de travail supplémentaire pour l'équipe (ainsi que des coûts matériels pour l'entretien, malgré la mise à disposition de l'appartement) et en 2025 des efforts seront réalisés pour convaincre nos soutiens, notamment la DRIHL, de l'importance de financer ce nouveau dispositif qui a par ailleurs déjà démontré son importance.

Consolider le financement global de l'association via des fonds européens

Comme expliqué chaque année dans le rapport d'activité, la recherche de financement consiste en une activité particulièrement chronophage pour le CCEM. Cette année 2024, le choix a été fait de solliciter un financement pluriannuel auprès du fonds européen « Fonds Asile Migration et Intégration » (FAMI), géré par le ministère de l'Intérieur. Un tel financement, qui permettrait un gain de sérénité certain pour l'association nécessite toutefois une grande organisation comptable et financière. L'année 2025 devra donc, en partie, être consacrée à poursuivre la mise en place de toutes les mesures de gestion nécessaires, et convaincre le FAMI, avec l'appui de la Miprof, de l'intérêt de soutenir notre action.

Renforcer le Pôle psycho-social via un nouveau poste en alternance

Bien que le Pôle psycho-social ait connu une phase de renforcement entre 2019 et 2022 avec l'arrivée de la psychologue et l'ouverture d'un deuxième poste de travailleur social, les moyens sont encore insuffisants pour correctement répondre à l'urgence de toutes les situations ainsi que gérer les deux appartements d'urgence. Pour 2025, le CCEM envisage le recrutement d'un travailleur social en alternance, ce qui permettrait un professionnel supplémentaire, sur toute la durée de sa formation (et donc une meilleure stabilité, en comparaison aux missions de volontariat de service civique et des stages de 6 mois).

Mener un plaidoyer spécifique à l'occasion de la 4^{ème} évaluation de la France par le GRETA et de la transposition des nouvelles directives européennes

En 2025 se tiendra la 4^{ème} évaluation de la France par le GRETA, organe du Conseil de l'Europe chargé d'évaluer la bonne mise en oeuvre de la Convention de Varsovie, relative à la lutte contre la traite des êtres humains. Le processus d'évaluation se veut particulièrement exhaustif et nécessite plusieurs allers-retours entre l'Administration française, le GRETA et la société civile. En tant qu'unique association spécialisée sur la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail au niveau national, et ayant accompagné plus de 1 200 victimes, le CCEM prévoit, comme pour chaque évaluation, de s'impliquer autant que possible pour rassembler et transmettre des données, des informations et des recommandations liées à la situation de la lutte contre la traite en France.

Toujours en 2025, il prévoit de se mobiliser autour des travaux législatif liés à la transposition des nouvelles directives européennes, en priorité la directive « traite des êtres humains ». La manière dont elle sera transposée en droit français peut être l'occasion d'avancées déterminantes en termes de protection des victimes.

Nos membres administrateurs

Les membres du Bureau et du Conseil d'administration sont bénévoles. En plus de la gouvernance de l'association, ils peuvent s'investir auprès de l'équipe pour lui faire bénéficier de leurs diverses expertises (maîtrise du droit, plaidoyer, dispositifs d'hébergement et d'assistance, prise de parole en public et animation de formations, etc.).

Membres du Bureau exécutif

Mme Franceline Lepany, Présidente

Avocate honoraire, membre depuis 2004

Me David Desgranges, Vice-président

Avocat au Barreau de Paris, membre depuis 2005

M Vincent Morley-Pegge, Trésorier

Contrôleur de gestion (retraité), membre depuis 2012

Me Marie-Aimée Piriou, Secrétaire

Avocate au Barreau de Paris, membre depuis 2005

M Adelphe de Taxis du Poët

Expert en innovation à la Caisse des dépôts et des consignations (retraité), membre depuis 2017

M Olivier Brisson

Avocat à la Cour nationale du droit d'asile (retraité), membre fondateur

Membres administrateurs

Mme Georgina Vaz Cabral

Ancienne salariée du CCEM, experte internationale aux Nations Unies et OSCE, membre depuis 2008

Mme Zita Oبرا

Survivante de l'esclavage moderne, ancienne syndicaliste membre de l'ISTAC, membre depuis 2017

Mme Axelle Lemaire (membre du Comité d'honneur)

Directrice déléguée à la Croix-Rouge française, ancienne députée, membre depuis 2021

Me Juliette Vogel

Avocate au Barreau de Paris, membre depuis 2020

M Charles-Eric Clesse

Procureur du Roi (Belgique), Expert du Conseil de l'Europe, membre depuis 2022

Mme Christine Lazerges

Ancienne Présidente de la CNCDH et députée, membre depuis 2023

M François Pacquement

Chargé de mission histoire et réflexion stratégique, AFD, membre depuis 2023

Mme Maria-Grazia Giammarinaro

Ancienne Rapporteuse Spéciale des Nations Unies sur la traite et magistrate (Italie), membre depuis 2023

M Patrice Fleury

Directeur de structures d'hébergement (retraité), membre depuis 2023

Gal Philippe Thuriès

Général de la Gendarmerie nationale, ancien chef de l'OCLTI, membre depuis 2023

Notre équipe des permanents

L'équipe salariée

Mona Chamass-Saunier, directrice
Roxane Ouadghiri Hassani, directrice adjointe
Pascale Martin, coordinatrice du Pôle juridique
Marie Foucray, coordinatrice du Pôle psycho-social
Maël Cheref / Louise Laborier, juristes
Aurélie Garnier, juriste
Clémence Patoureaux, chargée de mission socio-juridique
Anja Naumann / Soundouce Khemies, travailleuses sociales
Nadia Benallal, psychologue clinicienne
Stécie Féliissant / Dana Mercieca, chargées d'accueil et de vie associative
Chehrazade Lanouar, agente administrative et financière (contrat en alternance)

Stagiaires et volontaires de service civique

Pôle juridique : Mathilde Boudot, Anta Mboup, Clara Denis
Pôle psycho-social : Halima Seghrouchni, Camille Warin-Mogharrebi, Naima Kontoratchi
Communication et sensibilisation : Soundouce Khemies, Éléonore De Wilde, Anne Vincent
Recherche (en collaboration avec Alizée Delpierre) : Ana Paula Feio Gomes

Membres du Comité de Vie Associative

Leïla, Julien-Fred, Rabia, Grace, J., Saïkou, Jocelyn, ...

**Chaque année, l'action du CCEM ne serait possible sans la participation de plus de soixante-dix bénévoles !
Nous les remercions chaleureusement !**



Nous soutenir et s'investir à nos côtés

En tant qu'association, le CCEM repose sur l'engagement de chacun pour porter son combat. C'est d'abord grâce à ses membres administrateurs, ses adhérents, ses bénévoles et ses sympathisants qu'il a pu mettre la lumière sur la problématique de l'esclavage moderne et devenir ce qu'il est aujourd'hui. S'il dispose désormais d'une équipe salariée, il est toujours possible de s'engager à ses côtés, pour défendre les droits des personnes victimes et améliorer les mécanismes de prévention, pour que nul n'ait à subir l'asservissement et la négation de son humanité. Vous souhaitez nous aider ? Voici quelques pistes...

Suivre nos réseaux sociaux, partager l'information et faire parler de nous

Car il faut rendre visible l'invisible, le simple fait de parler du combat des victimes et de nos actions, c'est contribuer à lutter contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail. S'abonner à nos réseaux sociaux et notre newsletter, repartager nos publications et les articles de presse nous mentionnant nous est d'une grande aide et démontre le soutien des citoyens à notre cause.

Organiser des événements

Vous disposez de relais dans une administration, une association ou un lieu académique ou culturel ? Vous pouvez organiser un événement de sensibilisation avec notre équipe, pour faire connaître le sujet et transmettre les bonnes pratiques. Ciné-débats, colloques, interventions scolaires, ... Toute opportunité peut être pertinente !

Partager son temps et ses compétences

Encore aujourd'hui, un quart du budget du CCEM est constitué du bénévolat et du mécénat ! Ses bénévoles sont actifs sur divers sujets : avocats, recherches juridiques, traductions et interprétariat, gestion informatique, organisation, administratif, accompagnement des bénéficiaires, ... Rejoignez-les !

Adhérer

En adhérent, vous devenez membre du Comité Contre l'Esclavage Moderne (CCEM). Cela vous donne le droit de participer à l'assemblée générale annuelle, mais surtout, l'adhésion (qui fait l'objet d'un accord du Bureau du CCEM)) envoie un signal fort aux institutions finançant le CCEM. Elle est une preuve du soutien de l'association par la société française.

Donner

Le don financier est un soutien immédiat et très concret, qui permet au CCEM de compter sur une petite trésorerie propre tout au long de l'année, tout en garantissant une certaine indépendance. Les dons de particuliers sont affectés aux aides financières directes pour les victimes. Votre don peut être ponctuel ou régulier, selon votre moyen de paiement privilégié.

Depuis 2023, le CCEM propose le « don vers la liberté », qui pour la somme de 1 020€, permet de soutenir l'intégralité de l'aide financière individuelle remise lors des 6 premiers mois d'accompagnement d'une personne victime. En fin d'année, une lettre expliquant en quoi cette aide a été déterminante pour son ou sa bénéficiaire vous sera envoyée. Une aide concrète à apporter, seul ou entre amis !

Ils nous soutiennent



Cofinancé par
l'Union européenne



Direction régionale et interdépartementale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



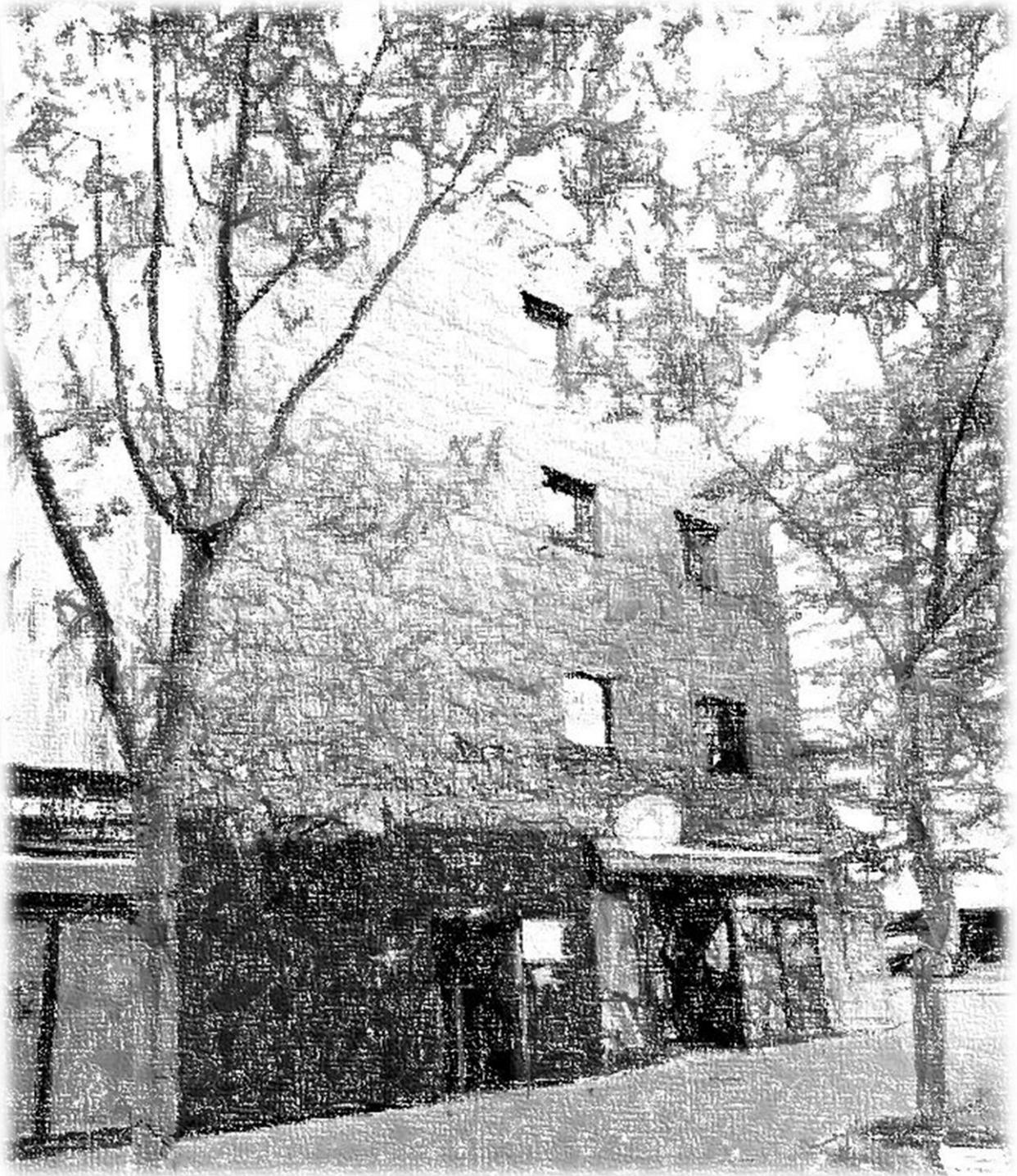
Et plus de 170 donateurs particuliers !

Quelques partenaires opérationnels



Nos mécènes





Comité contre l'esclavage moderne
169 bis boulevard Vincent Auriol, 75013 Paris
01.44.52.88.90 - info@ccem.org
www.esclavagemoderne.org